

LANDAISES

LANDES ATTRACTIVES

À la Ferme Busquet,
le retour à la terre

ENTREPRISE

O.Doc Conseil : reprendre
le pouvoir sur les documents

RUGBY

USDax en Pro D2 :
ce qui change



CABANES DE PLAGE

EFFET MER



MOBILITÉS À VÉLO DANS LA VALLÉE DU KIWI

Le principe des vélos en libre-service n'est plus l'apanage des métropoles. Dans la Vallée du Kiwi, via l'application Fredo, habitants et visiteurs peuvent louer leur bicyclette pour partir sur les chemins. La flotte compte 12 vélos mis à disposition sur trois sites : six à assistance électrique à l'office de tourisme, trois dits « musculaires » à proximité de l'abbaye de Sorde et trois autres à la gare de Peyrehorade.

COUP DE BUZZ



FERIA DE DAX ZEN EN BUS

Pour garantir l'accès à la feria de Dax en toute sécurité, l'opération Zen en bus reprend du service jusqu'au 15 août, au départ de communes du Grand Dax et des quatre parkings relais périphériques à Saint-Vincent-de-Paul, Narrosse, Saint-Paul-lès-Dax et au sud de Dax, pour conduire la foule en rouge et blanc jusqu'au centre historique fermé à la circulation. Un service proposé par la communauté d'agglomération et Trans-Landes, idéal pour les festayres épuisés par les fêtes qui se sont succédé depuis le début de l'été et qui n'ont plus forcément envie de marcher.

www.grand-dax.fr



LOISIRS LA FABRIQUE LUDIQUE

Désœuvrés, un jour de pluie ? Direction Roquefort où Franck Binet a ouvert, il y a bientôt un an, la Fabrique ludique dans les locaux de l'ancienne papeterie. Sur 6 000 m² couverts, jeux de quilles, bowling ou karting électrique... côtoient, entre autres, le jorkyball (football à deux contre deux) ou les plus insolites baby-foot à taille humaine ou lancer de hache.

www.lafabriqueludique.fr

SOMMAIRE



4

18 ACTU LANDES

USDax en Pro D2 :
ce qui change

22 ON EN PARLE

4 FOCUS LANDES

Cabanes de plages
Effet mer

- . Lou Cabana : le repère des « Culs nuls »
- . Les Planches Éphémères : guinguette tendance
- . La Cabane : le bonheur dans la nature

14 LANDES ATTRACTIVES

À la Ferme Busquet,
le retour à la terre

16 ACTU LANDES

O.Doc Conseil : reprendre
le pouvoir sur les documents



14



18



36

26 SOCIAL

Interruption
spontanée de grossesse



16

27 ANNONCES LÉGALES
VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 QUOI DE NEUF ?

Plume de Pin :
les mots pour l'écrire

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax
• Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DUCCOURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISON** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëlle **SANZ**, Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUQC** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU** - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi
• Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0628 | 83288
• ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel papier + web : 50 € • Membre de RésoHebdoEco



Les cabanes de plage font désormais partie de la carte postale de l'été landais



CABANES DE PLAGE EFFET MER

Quoi de plus agréable que de déguster une poêlée de chipirons ou boire un verre en regardant le soleil se coucher sur l'océan ? Les cabanes de plage sont devenues un incontournable de l'été landais. Avec un poids économique et un impact touristique non négligeables. D'où l'émoi suscité par la menace qui plane au-dessus de certains toits en bois.

Par Christine LAMAISON

Hossegor avait lancé la tendance en 2016. Réinventer les cabanes de plage en modifiant les règles d'attribution de ses concessions, mais surtout en manifestant la volonté de les voir devenir des lieux de vie, où l'on vient s'attabler pour manger un morceau, boire un verre sur un transat, les pieds dans le sable, les yeux rivés sur l'océan. Aux buvettes où l'on venait chercher une glace ou un sandwich se sont en partie substituées des cabanes fleurant bon le bois, du toit au plancher. À site exceptionnel, exigence d'esthétique pour ces structures démontables et donc éphémères, dont le style correspond à l'époque et à l'ambiance plage : nature, décontractées, proposant un service au comptoir pour ne pas être totalement assimilées à de la restauration. À la carte, une offre à prix

raisonnables, là encore en phase avec l'air du temps : poke bowls et assiettes « healthy », « veggie », côtoyant plats à la plancha. En résumé, un concept qui a tout de suite suscité un réel engouement. Si bien que la menace de leur suppression, en raison de l'application d'un décret de 2019 protégeant les sites naturels du littoral, provoque une vague de protestations.

CARTE POSTALE ANIMÉE

« Nous sommes dans un endroit magique et je me réjouis que les cabanes continuent à exister sur nos plages, et j'espère qu'elles y resteront. C'est très important

pour le territoire. On s'est battu pour que cela soit ainsi. On se battra pour que cela le reste. » C'est Hervé Bouyrie, le président de Landes Attractivité, qui s'exprimait ainsi le 28 juin dernier, à la cabane des Estagnots à Seignosse, choisie pour accueillir la signature d'une convention des plus officielles. Loin d'être anodin, ce choix soulignait l'importance prise par ces structures présentes sur quasiment toutes les plages landaises. Chacune dans son style. « Cela fait désormais partie de la carte postale de l'été landais », note Pierre Pecastaings, le maire de Seignosse. « C'est un atout touristique largement plébiscité par les vacanciers,

À la carte, une offre à prix raisonnables, en phase avec l'air du temps

○○○

mais aussi par les locaux, ajoute Patrick Laclédère, son homologue de Capbreton, qui estime qu'elles sont aussi devenues de véritables lieux d'animation. « On sait que la population touristique vient à 70 % pour nos plages de sable fin. Mais aujourd'hui ces cabanes constituent un point d'attractivité nouveau qui participe à l'idée d'animer les plages où l'on ne vient plus seulement pour se baigner et bronzer. »

UNE DIMENSION ÉCONOMIQUE

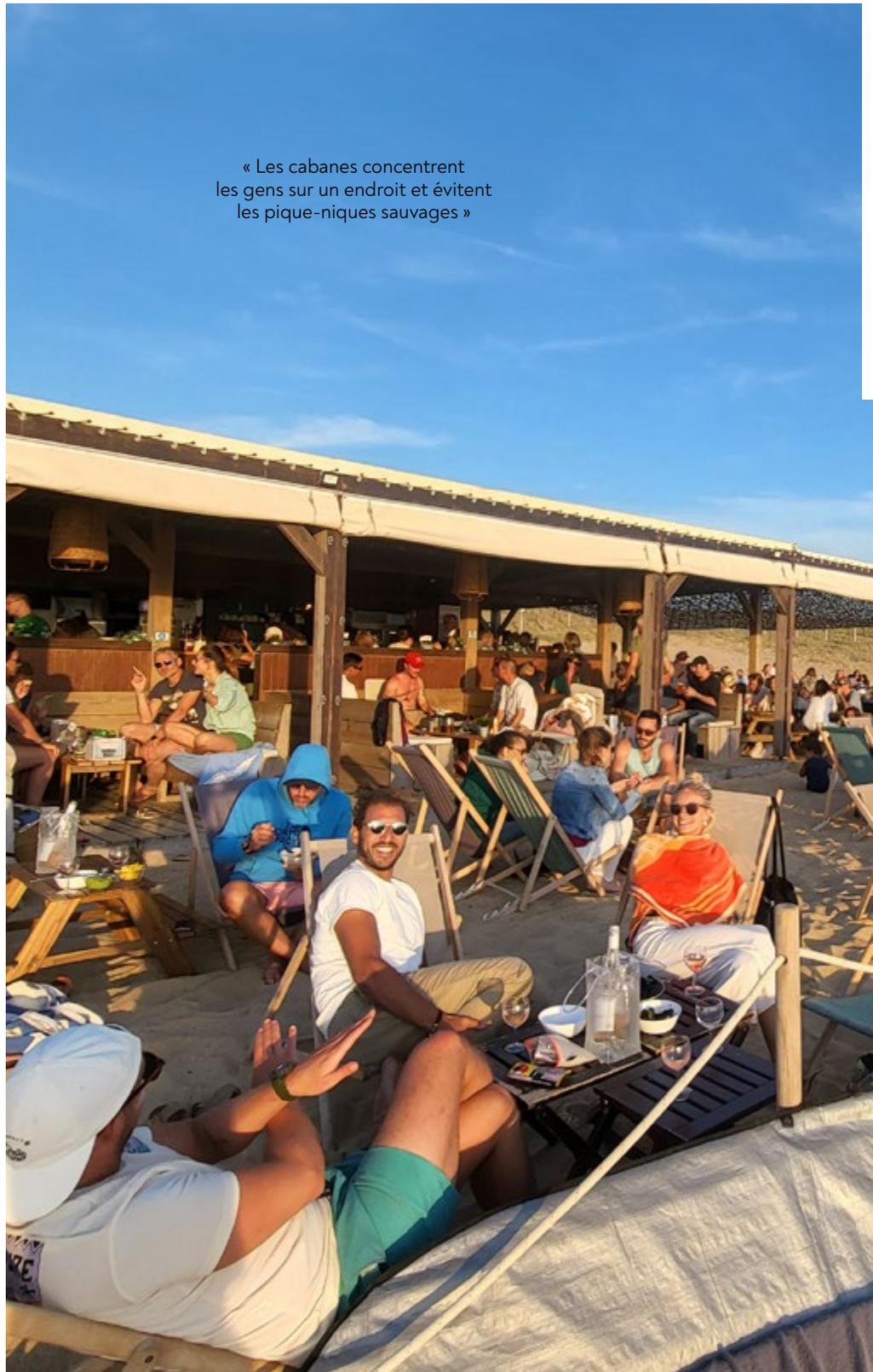
Une fonction d'animation qui n'occulte pas un aspect financier non négligeable pour les collectivités. Selon les choix effectués par les communes, les attributaires de concessions s'acquittent d'une redevance fixe et/ou d'une part variable de leur chiffre d'affaires (de 6 à 10 %). À titre d'exemple, ces chiffres d'affaires oscillent entre 600 000 et un million d'euros pour les cabanes de Seignosse. Une activité lucrative, si l'on en juge par l'effervescence suscitée à chaque nouvel appel d'offres. Et ce, même si cette activité ne dure que cinq mois, de mai à octobre, et se trouve entièrement soumise à la météo. Pour autre illustration, l'activité des cabanes a rapporté la somme de 320 000 euros à la commune de Capbreton en 2022, avec une progression de près de 100 000 euros depuis le changement de procédures d'appel d'offres en 2018. « Cela fait partie aussi de la doctrine du GIP Littoral Nouvelle-Aquitaine, note Patrick Laclédère, qui confère aux plages une dimension économique. »

NOUVELLES VIGIES

Autant de raisons qui ont motivé la levée de boucliers des gérants de cabanes soutenus par leur clientèle parfois via des pétitions pour protester contre le décret de 2019 qui prévoit d'interdire les commerces se trouvant sur les espaces naturels et inscrits comme tels, ou tout au moins ceux

« Un atout touristique largement plébiscité par les vacanciers, mais aussi par les locaux »

« Les cabanes concentrent les gens sur un endroit et évitent les pique-niques sauvages »





© Les Planches éphémères



© Lou Cabana



© Bernard Dugros

Une activité
lucrative, sur cinq mois,
soumise aux caprices
de la météo

n'ayant pas une activité directe avec l'océan comme les écoles de surf ou les clubs de sauvetage. Les élus accompagnés par le député Lionel Causse multiplient les interventions, pour convaincre les institutions de l'État dont dépendent les différents sites - Conservatoire du littoral, Office national des forêts - que la situation du littoral landais n'a rien à voir avec celle du Sud-Est de la France. « Nous payons les pots cassés des excès commis dans d'autres régions », se désole Christophe Vignaud, maire d'Hossegor où trois cabanes sont concernées. « Toutes les cabanes réunies ne représentent que 0,16 % de notre espace de plage. C'est infime en surface. Par ailleurs, ces cabanes concentrent les gens sur un endroit et évitent les pique-niques sauvages avec leurs risques de pollution. De plus, elles sont ouvertes de mai à octobre, de 9 h à 23 h, et servent de vigie complémentaire lorsque les heures de surveillance s'interrompent. Ce sont des arguments non négligeables et nous sommes dans une discussion constructive avec les services de l'État, qui doivent venir sur place cet été pour, j'espère, trouver une solution. »

« Deux solutions techniques s'offrent aux élus, ajoute Lionel Causse : ou ils les déplacent à proximité, mais en dehors des sites inscrits, ou ils modifient leurs documents d'urbanisme pour sortir les emplacements des cabanes des sites inscrits. Je les accompagne pour trouver la meilleure solution pour tous. » « Quelle que soit la décision prise, mais que j'espère favorable pour le maintien des cabanes, conclut Pierre Pecastaings, je souhaite que l'on ait un traitement similaire pour toutes les communes du littoral landais ou atlantique, quel que soit le gestionnaire. » 2024, 2025, 2026 : selon les dates d'échéance des concessions, le couperet est en passe de tomber. Le combat pour sauver les cabanes ne devrait pas connaître de trêve estivale.



LOU CABANA LE REPAIRE DES « CULS NUS »

Lou Cabana, sur la plage des « Culs nus », fait partie des spots emblématiques qui ont inauguré la nouvelle formule des cabanes de plage à Hossegor en 2016.

Par Christine LAMAISON



Parce qu'il a beaucoup voyagé et notamment passé une dizaine d'années en mer sur un voilier, Jérôme Bras, 51 ans, connaît l'impact que peut avoir l'homme sur son environnement. Cet autodidacte de la restauration, épicurien autoproclamé, tombé amoureux des Landes il y a 25 ans pour le surf notamment, rêvait d'avoir un restaurant les pieds dans le sable, avec l'océan pour horizon. Il a tout de suite adhéré au nouveau concept de cabanes de plage que la ville d'Hossegor souhaitait mettre en place, selon un cahier des charges très précis. Et il fut un des premiers, en 2016, à répondre à l'appel d'offres qui réglementait

l'attribution des concessions et à voir son projet retenu, sur la plage la plus au nord d'Hossegor, plus connue comme celle des « Culs nus ». Ainsi commençait l'aventure de Lou Cabana.

VACANCES À LA CABANE

Ce n'était pas gagné d'avance, mais Jérôme Bras a rapidement su convaincre. Après avoir tenu pendant huit ans avec un associé le Café Sud à Capbreton, il a voulu réinterpréter dans ce nouveau décor, sa conception de la restauration. « Comme le cadre est exceptionnel, mon idée était d'apporter quelque chose de frais dans l'assiette, dans la simplicité. Donner du bonheur aux gens quels qu'ils soient. Recevoir côte à côte, le surfeur qui vit en camion et le propriétaire d'une grosse villa derrière la dune. J'aime cet éclectisme, créer la communication à travers une assiette et un verre de vin. Il y a des gens qui passent leurs vacances à la cabane. Ils arrivent le samedi et dès le lendemain, viennent prendre leur petit déjeuner, vont piquer une tête, reviennent déjeuner repartent sur la plage et sont de retour pour l'apéro en regardant le coucher de soleil. Et ils me remercient en me disant que c'est génial. Quelle récompense ! » Mélange des genres que l'on retrouve aussi dans l'assiette où les trouvailles glanées par Jérôme Bras pendant ses voyages, l'hiver, viennent rejoindre les incontournables, dont les fameux chipirons qui font toujours un malheur.

500 COUVERTS AU ZÉNITH

Autant dire que de mai à octobre de 9 h à 23 h, Jérôme Bras et son équipe ne chôment pas. « Nous sommes évidemment totalement dépendants de la météo et pouvons passer de 15 couverts à 500 par jour au pic de la saison quand il fait très beau. » Une équipe qui peut monter jusqu'à 22 personnes

l'été et parfois 28 si besoin, qu'il s'emploie à fidéliser, en entretenant un « esprit famille. » Lou Cabana restant son activité principale qui lui permet de vivre à l'année. « Nous sommes sur un concept éphémère. Les gens ne s'en rendent pas toujours compte. On loue un espace de sable à la mairie. On construit la cabane en 15 jours avec une équipe de huit personnes : c'est assez dingue ! On exploite pendant cinq mois, on démonte tout et on ratisse le sable pour le rendre aussi propre qu'au départ. C'est génial ce concept ! »

DU BONUS !

A-t-il peur de l'épée de Damoclès qui menace l'avenir des cabanes de plage ? « On me pose la question tous les jours. Mais quand on a un restaurant avec 22 salariés, où il faut acheminer la marchandise chaque jour et évacuer les déchets, on n'a pas vraiment le temps de spéculer sur l'avenir. Je fais confiance à la mairie et aux élus qui gèrent bien ce dossier avec l'État. Quand j'ai pris la cabane en 2016, j'avais la concession pour un an et risquais de tout perdre l'année suivante. Et c'était un gros investissement. Depuis huit ans que j'y suis, je considère chaque année comme un bonus. Rien n'est éternel. »

Jérôme Bras regrette juste que les représentants de l'État ne viennent pas constater sur place tout le travail effectué pour mener cette activité de la manière la plus responsable et durable qui soit : choix du local et de l'artisanal privilégié pour les aliments et les boissons, tri des déchets recyclage des mégots avec l'association Tree6clope. « Depuis que les poubelles ont été enlevées des plages, nous servons de réceptacle car les gens nous ramènent leurs déchets que l'on trie. Chaque année, nous organisons des collectes de déchets sur les plages en remerciant les bénévoles par une collation. Travailler dans un tel cadre est un privilège et il ne se passe pas un matin où je passe la dune sans dire merci ! »



© Lou Cabana



LES PLANCHES ÉPHEMÈRES GUINGUETTE TENDANCE

Sur la plage Notre-Dame à Capbreton, Julien et Baptiste Lescarboursa misent sur le plein air et une image de vacances idylliques pour leur concept qu'ils comptent bien dupliquer.

Par Anne TAUTOU

Au-delà du simple spot en bord de plage, Les Planches Éphémères sont synonymes d'un vent d'évasion face à la mer. Dès l'entrée de la guinguette de la plage Notre-Dame à Capbreton, l'idée consiste à embarquer dans un cadre élégant et naturel pour une expérience dépayssante, conviviale et gourmande. À l'affût des tendances, Julien et Baptiste Lescarboursa ont marqué un nouvel essai en important l'année dernière leur concept bordelais à succès de « Planches Éphémères » dans la cité marine. « Le but de l'éphémère est de créer le besoin, de marquer les esprits et de donner aussi envie aux gens de venir », précise Julien Lescarboursa, cofondateur de la marque. Sur la parcelle de 350 m², le bâti couvert de 150 m² abrite des tables en bois et un bar au décor végétal et sur les 50 m² de terrasse sont installés dans le sable, des canapés et des tables basses, avec au centre un

petit bassin offrant un décor particulièrement « instagrammable ». « On veut l'effet « waouh ! » quand les gens arrivent. Nous avons fait appel à un architecte pour dessiner une belle structure qui a été fabriquée par Anoste Bois à Seignosse. C'est un système qui se monte et se démonte, sans visserie. Il revient environ à 80 000 euros. Nous avons reconstitué un style méditerranéen chaleureux et sobre avec du mobilier local : les matelas d'Espia à Hagetmau, les parasols de Courant Sauvage pour créer un espace chic, un peu luxe. »

UNE CABANE AVANT D'ÊTRE UN RESTAURANT

Ouvertes d'avril à octobre, sept jours sur sept, Les Planches Éphémères avec une équipe d'une vingtaine de saisonniers proposent jusqu'à 200 places assises en simultané lors des pics en haute saison. Si la clientèle est variée, le système de commande au comptoir convient davantage à la jeune

génération, tout comme les animations musicales du jeudi. « C'est une cabane de plage avant d'être un restaurant et cela implique forcément des contraintes : pas de toilettes, un accès énergétique complexe, une cuve pour les eaux usées et une fermeture à 23 h », rappelle le restaurateur. Située sur le domaine public de la commune, son implantation en plein air est en effet encadrée par la collectivité en termes d'équipement, de sécurité et de respect de l'environnement naturel. Mais il faut aussi compter entre 15 000 et 20 000 euros pour monter et démonter la structure hors saison, 700 euros par mois pour l'entreposer dans un local et 8 % de réversion du chiffre d'affaires à la commune sur un bail de cinq ans.

Mais le jeu en vaut la chandelle, les clients sont nombreux à venir chercher un spot de rêve face à la mer comme en atteste le chiffre d'affaires de 800 000 euros pour sa première saison. « D'entrée de jeu,

Jusqu'à 200 places assises lors des pics en haute saison et un chiffre d'affaires de 800 000 euros la première saison



on a pu s'appuyer sur la communauté qu'on avait à Bordeaux. Ça nous a beaucoup aidés à nous faire connaître ici. Et puis on n'a pas eu à refaire toute la communication », explique Julien Lescarbourea.

VERS DE NOUVELLES IMPLANTATIONS

Baptiste, 27 ans, et Julien Lescarbourea, 33 ans, ont commencé dans la restauration avec leur père, Jean-Patrick Lescarbourea, ancien international de rugby dacquois. « On organisait chaque année une petite soirée dans son restaurant El Meson pendant les fêtes de Dax », explique l'aîné. Après quelques années de kiné pour Baptiste et de gestion de

portefeuille client dans le groupe Doctolib pour Julien à Bordeaux, ils décident de lancer leur société. « On avait découvert les terrasses éphémères à Bruxelles et à Paris, sur des rooftops, dans des friches ou des gares désaffectées, et c'était à chaque fois la folie. On s'est dit qu'il y avait peut-être un truc à faire chez nous dans le Sud-Ouest », relatent les restaurateurs. Mais après une première année à Bordeaux, les deux frères sont dans l'impasse. « On travaillait avec le restaurant de l'hippodrome, mais sa faillite a bloqué notre licence de vente d'alcool. Alors on a répondu à un appel d'offres à Capbreton lors du renouvellement des concessions et on a été retenu. »

Aujourd'hui, les frères Lescarbourea sont aussi à la tête d'un restaurant à Capbreton, Le Bonamour. « D'un point de vue business, les concessions ne permettent pas de capitaliser. On gagne notre vie pendant cinq ans, mais à la fin nous n'avons pas de fonds de commerce à revendre. Alors, on a cette activité si besoin. » Entrepreneurs dans l'âme, ils réfléchissent aussi à d'autres lieux d'implantation de leur marque, plutôt en zone urbaine. « Nous sommes convaincus qu'il y a du potentiel dans des villes éloignées de la mer pour les gens qui souhaitent retrouver cette ambiance vacances. Et on a déjà les contacts ! »



LA CABANE LE BONHEUR DANS LA NATURE

100 couverts par soir sur un seul service
avec une équipe de sept saisonniers



© Bernard Dugros



STÉPHANE
TONDINI

KARINE
MARTINEZ

© Bernard Dugros



© Bernard Dugros

À Mimizan, Karine Martinez et Stéphane Tondini fêtent cette année les 10 ans de La Cabane, installée sur la plage des Cormorans. Au menu : une ambiance décontractée et conviviale autour de produits de qualité, avec une vue imprenable sur l'océan et l'envie de continuer l'aventure encore longtemps.

Par Anne TAUTOU

Voilà 10 ans que La Cabane s'est installée dans le paysage local de Mimizan. Quand La Cabane ouvre ses portes, sur la plage des Cormorans, c'est le signe que les vacances d'été arrivent et le lancement des apéros tapas au soleil couchant. Au fil du temps, les restaurateurs ont tissé des liens étroits avec leur clientèle. « Nous avons des clients qui viennent depuis le début et on a plaisir à se retrouver dans cet endroit magique », explique Karine Martinez, gérante du lieu avec son mari Stéphane. Ouverte seulement trois mois, de mi-juin à mi-septembre, la guinguette est devenue l'endroit où l'on se crée des souvenirs inoubliables dans un cadre unique et une ambiance amicale. « La tradition des cabanes de plage existe à Mimizan depuis 1902. C'est ancré dans les habitudes ici », souligne la gérante. Avec l'envie de fraîcheur et de nouvelles saveurs, les vacanciers viennent y déguster des plats locaux composés en grande partie de légumes et de pêche du jour dont les fameux chipirons à la plancha. « Nous faisons aussi des cocktails, planches apéro, sandwiches et plats à emporter, mais nos clients réservent majoritairement le soir pour profiter de la vue. » De saison en saison, le bouche-à-oreille a suffi à attirer toujours plus de monde et aujourd'hui, l'établissement fait 100 couverts par soir sur un seul service. S'il reverse une partie de son chiffre d'affaires à la mairie, correspon-

dant à son loyer, « la redevance est calculée en fonction de la surface de notre cabane. Cela correspond à 6 418 euros par an », précise la restauratrice.

DU FAIT-MAISON

Ces deux amoureux de la nature vivent l'hiver à la montagne où Stéphane est moniteur de ski à Saint-Lary et Karine, professeur de remise en forme. « Nous habitons à Mimizan l'été et on a eu l'idée de se lancer dans cette activité pour compléter nos revenus. Et cela nous plaît beaucoup ! »

Après avoir répondu à l'appel d'offres, le couple a réalisé la structure. « Mon mari est très bricoleur. Il a réalisé un gros Lego en bois. On l'a d'abord monté dans le jardin avant de l'installer à la plage. C'est lui qui a aussi fabriqué les banquettes et les tables. Et comme je fais de la couture, j'ai réalisé des housses et nous avons fait en sorte que tout le mobilier soit de couleur sable pour que la cabane se fonde dans la dune. » À l'époque, le couple investit 15 000 euros pour réaliser le chalet qu'il agrandit et continue depuis, à faire évoluer. « Cela dépend des années, mais on renouvelle régulièrement le matériel et on investit jusqu'à 10 000 euros parfois. Au début, on avait un bar mobile sur roulettes que nous avons intégré à notre structure. »

LIMITER L'IMPACT

« Aujourd'hui, avec une équipe de sept saisonniers, nous sommes ouverts quasiment non-stop jusqu'à 23 h, en fonction de la

météo bien sûr. Les jours de pluie sont nos jours de congés. » Malgré les difficultés de recrutement, ils peuvent compter sur le retour chaque année d'une partie des saisonniers. « Ça se passe bien. C'est important parce que, à sept dans 30 m², il vaut mieux bien s'entendre ! On est plusieurs à faire du surf, alors quand on trouve cinq minutes, on file à l'eau. »

Avec ses 30 m² de bâti et sa terrasse en bois de 70 m², l'établissement occupe un espace de 100 m² sur le sable. « Notre cahier des charges permettrait d'occuper 500 m², mais nous évitons trop d'impact. » Situé en pied de dune sur le domaine public maritime, il pourrait donc devoir cesser son activité dès l'an prochain sans l'autorisation d'occupation temporaire de territoire attribuée par l'État. « Notre délégation de service public qui avait été renouvelée, se termine en septembre. Nous sommes très inquiets pour la suite. Nous travaillons avec la mairie pour trouver des solutions. Toutes les cabanes de Mimizan sont concernées. Nous pourrions nous retrouver tous au chômage et ce serait aussi un manque à gagner considérable pour l'économie locale. » Le couple, soutenu par sa clientèle, a déjà imaginé proposer des paniers apéro recyclés. « Plutôt que de tout perdre, nous pourrions inviter les gens à réserver leur panier en ligne et le leur distribuer en haut de l'escalier qui mène à la plage. » Pour l'heure, c'est l'incertitude qui règne, mais le duo tient bon et vit une saison pas tout à fait comme les autres.

À LA FERME BUSQUET LE RETOUR À LA TERRE



Longtemps dans l'univers de la mode à Paris, Joël Dagès est revenu sur le domaine familial de Narrosse pour créer sa Ferme Busquet. Un bel alliage entre bouquets de fleurs de saison polychromes, teintures végétales artistiques et échanges culturels.

Par Julie DUCOURAU

Après 30 ans à Paris où il a notamment été petite main, puis première main qualifiée dans de grandes maisons de haute couture, Joël Dagès en avait assez de la grande ville. « Il fallait que je trouve une vie plus tranquille, moins stressante. Ici, j'ai d'autres stress, celui des limaces, des escargots, de la pluie, de la grêle... Mais ce sont des stress plus sereins, en lien avec la nature », avoue le cinquantenaire, couturier de formation, qui entame là sa quatrième année sur ses terres natales près de Dax, quittées à 19 ans.

AGRICULTURE NATURELLE

Sur ce domaine familial depuis son arrière-grand-père, Joël Dagès, aidé au départ par Léonard Collignon qui lui a transmis sa passion, a dédié 3 000 m² aux fleurs, en plein air ou sous serre. Un dédale de petites parcelles amenées à se multiplier. Au mot de permaculture, il préfère le terme d'agriculture naturelle. En tout cas, pas de pesticides ni d'engrais chimiques, mais du purin d'ail, de fougères ou d'orties, du fumier de cheval, du paillage et des recettes aux huiles essentielles.

Dans ce havre de paix au cœur de la zone commerciale alentour, entre allée de platanes, mare et forêt de bambous traversée d'un caillebotis, l'ex-enseignant à l'école des arts décoratifs à Paris jusqu'à l'an dernier, cultive une trentaine de variétés, glaïeuls, jonquilles, dahlias pompons, cosmos, tournesols, zinnias... et un certain art de vivre.

Quand la grande majorité des fleurs commercialisées en France vient de l'étranger, ici il est question de « production locale, de saison, qui respecte le vivant ». Du printemps à l'automne, ses bouquets de fleurs fraîches, simples et chics, sont vendus directement à la ferme, sur le marché de Habas le dimanche matin et livrés jusqu'au Pays basque dans des hôtels-restaurants qui forment une bonne part de sa clientèle, ainsi que pour des mariages, soirées ou événements professionnels.

MARCHÉ D'ARTISANS ET BAL GASCON

Sous le nom d'Edena, Joël Dagès a aussi créé sa collection de tentures murales, rideaux et linge de table, fabriqués dans des tissus anciens, recyclés ou trouvés en brocante, teints artisanalement dans son atelier, et vendus en ligne ou en boutique jusqu'à Bordeaux et Saint-Jean-de-Luz. Avec l'envie de plus en plus présente de laisser libre cours à sa créativité artistique en lien avec sa nouvelle vie à la campagne : « La nature, les plages sauvages, les grandes forêts sont très inspirantes pour moi », dit-il, en préparant une exposition sur ses indigos pour le 1^{er} octobre à la Ferme Busquet. Et de réfléchir à des costumes en teintures naturelles autour de la vie paysanne et des traditions folkloriques d'ici, lui qui organise régulièrement sur ses terres un bal gascon avec marché d'artisans locaux, ainsi que des « déjeuners bucoliques » végétariens ou de la relaxation sonore aux bols tibétains.

Ses techniques de teintures végétales, il les transmet également lors d'ateliers dédiés pour des journées - déjeuner de producteurs inclus - où l'on parle souvent agroécologie, habitat de demain, nature et culture. « Je ne suis pas un donneur de leçons, chacun fait comme il veut et comme il peut, mais si on peut ouvrir des gens à des façons de vivre plus respectueuses de notre environnement... »

Prochaine étape espérée, réussir à restaurer la grange à l'entrée du domaine, pour en faire un café culturel, nouveau lieu d'échanges pour refaire le monde.



Edena, la collection de tentures murales de Joël Dagès



JOËL
DAGÈS



PIERRE
MÉZIÈRES

© D.R.

O.DOC CONSEIL REPRENDRE LE POUVOIR SUR LES DOCUMENTS

À Tarnos, Pierre Mézières accompagne les entreprises dans leur gestion documentaire. Parce qu'avoir accès au bon document, au bon moment, permet de gagner en temps, en argent et en satisfaction client.

Par Cécile AGUSTI

Mails, contrats, devis, comptes-rendus de réunions, fiches clients... Une entreprise génère et reçoit un nombre incalculable de documents. Au point que sans une bonne organisation, il est vite facile de s'y perdre. Selon l'Association informatique et management, un employé passe en moyenne 7 h 30 par semaine à rechercher une information, papier ou numérique, sans la trouver. Et il faudrait un mois à une société pour réunir tous les documents nécessaires à un audit... C'est pour permettre aux entreprises de reprendre le pouvoir sur leurs données que Pierre Mézières a créé O.Doc Conseil. « Lors de mes études en alternance chez Safran à Tarnos, où le système est hyper cadré, j'ai réalisé une thèse sur la gestion documentaire, explique l'entrepreneur. Les bénéfices de disposer de documents à jour, accessibles et au bon endroit sont multiples. » Outre le gain de temps évident, une gestion optimisée permet des économies budgétaires, une meilleure qualité de vie au travail et un renforcement de l'image de l'entreprise auprès de sa clientèle, grâce à des délais de réponse raccourcis.

Après avoir pris en charge l'amélioration d'une partie de la documentation de l'entreprise pétrolière Vermilion à Parentis-en-Born, Pierre Mézières aurait pu rejoindre un cabinet de consulting spécialisé dans la gestion documentaire. « Mais dans les Landes, personne ne le fait. Alors, plutôt que de prospecter pour un cabinet bordelais ou toulousain, j'ai décidé de me lancer à mon compte pour développer l'activité. »

TROIS TYPES D'ACCOMPAGNEMENT

Accompagné par la coopérative Interstices Sud Aquitaine, il a créé O.Doc Conseil en janvier 2022, à Tarnos. Depuis, il s'adresse à des entreprises de toutes tailles. « De l'indépendant à la grosse institution, tout le monde utilise des documents et peut donc avoir besoin de mes services. »

Au-delà des délais de conservation réglementaire des documents, Pierre Mézières traite de nombreuses questions : comment conserver ces documents, quelle priorité leur donner, qui en est le référent et le garant, qui peut les utiliser, y accéder, les modifier... Son expertise s'applique aussi aux documents confidentiels et à la Réglementation générale sur la protection des données (RGPD).

L'entrepreneur propose trois types d'accompagnement. L'audit documentaire permet d'évaluer le fonds documentaire d'une entité et l'efficacité de son fonctionnement. L'aide au choix d'un logiciel de gestion électronique documentaire (GED) assure à l'entreprise d'opter pour l'outil le plus approprié à ses besoins précis et d'apprendre à l'utiliser. Enfin, Pierre Mézières peut mettre en place une méthode de travail adaptée aux objectifs et à l'environnement de travail de chaque organisation. Ses interventions durent de trois à six mois en fonction de ce que souhaite l'entreprise et de la quantité de documents qu'elle manipule.

L'USDAX EN PRO D2

CE QUI CHANGE

Nouveau président investisseur avec l'entrepreneur girondin Benjamin Gufflet, création de vestiaires et de loges derrière l'en-but, nouvel équipementier, boutique repensée... Le retour en deuxième division engendre une mue du club plus que centenaire.

Par Julie DUCOURAU

Ce 4 août, le premier match amical de la saison, derby forcément très attendu contre le Stade montois, s'est soldé par une courte défaite de l'USD (19-21) au stade Maurice-Boyau de la cité thermale. Plutôt encourageant avant la reprise du championnat dans l'élite professionnelle de deuxième division, le 18 août, face au club Provence Rugby après cinq ans de purgatoire en Nationale. Fini l'euphorie de la saison dernière, malheureusement conclue par la perte, en finale face à Valence-Romans, de ce qui aurait pu être le tout premier titre de champion de France du club. Les joueurs dacquois sont entrés dans le dur de la Pro D2.

UNE PETITE RÉVOLUTION

Avec un budget entre 5 et 5,5 millions d'euros pour la saison, Dax compte parmi les plus petites des 16 équipes. Pas de quoi affoler le nouveau directeur général de l'Union sportive dacquoise, Adrien Asteggiano : « Le budget ne veut pas dire grand-chose, chacun a des coûts différents d'infrastructures. Ce qui est important c'est la masse salariale. On a la chance d'avoir un club qui attire par notre projet, par notre staff sportif mené par Jeff Dubois et son jeu porté vers l'offensive, et aussi par la qualité de vie ici qui compte énormément. Tout cela nous permet d'avoir des salaires un peu moins élevés et donc un budget global moins important. »



BENJAMIN
GUFFLET

ADRIEN
ASTEGGIANO

© USD

« Le budget ne veut pas dire grand-chose, chacun a des coûts différents d'infrastructures. **Ce qui est important c'est la masse salariale** »

Comme une petite révolution en marche dans le club né en 1904 de la fusion entre le Vélo club dacquois et le Stade dacquois (rugby à XV), le conseil d'administration de l'USDax Rugby Landes qui a toujours été dirigé par des locaux, a validé, lors de son assemblée générale, le 29 juin dernier, un nouveau modèle de gouvernance. L'investisseur girondin Benjamin Gufflet, actionnaire de référence et administrateur de référence du Biarritz Olympique (BO) de 2015 à 2018, également cofonda-

teur du club Scapulaire, un groupement indépendant d'entrepreneurs autour des Girondins de Bordeaux, devient le nouvel homme fort du club, en étant nommé président du directoire. Président du groupe Backside Medias (Surf Session, Ocean Surf Report...) et d'une société de production de films (7833 Productions), il est donc accompagné d'Adrien Asteggiano, Briviste d'origine qui a été directeur opérationnel au BO pendant neuf ans avant d'être responsable de l'Apare,



Au coup d'envoi, malgré le nouveau maillot bleu thermal, le speaker de l'USD a lancé le traditionnel : « Allez les Rouges ! »

« L'équipementier Macron nous a proposé pour nos gros partenaires de pouvoir accéder à des matchs internationaux comme ils équipent l'Écosse ou le Pays de Galles »

l'association des présidents d'associations de rugby de l'élite. Le Dacquois Benoît August, ex-talonneur international qui fut entraîneur aussi au BO, passe, lui, de directeur général à directeur sportif. Côté « anciens », Philippe Jacquemain, président de l'USD jusqu'ici, préside désormais le conseil de surveillance avec Alain Pecastain en vice-président. « Tout le monde croit que Dax est très fermé, mais c'est très ouvert. Nous travaillons main dans la main avec « les historiques » et nous avons d'ailleurs souvent les mêmes idées », affirme le nouveau directeur général.

Un premier match amical encourageant pour les Dacquois en Pro D2



NOUVEAUX ACTIONNAIRES ET PARTENAIRES

Des anciens et des nouveaux actionnaires participent aussi à l'aventure, comme les entrepreneurs - la plupart landais et/ou dacquois -, Thomas Medina, Hugo Maurel, Emmanuel Coco et Xavier Ponteins. L'ouverture à l'actionnariat pourrait d'ailleurs se développer encore pour « passer un nouveau cap », dicit Adrien Asteggiano.

Les nouveaux partenariats affluent, avec une centaine de plus par rapport à l'an dernier (de 400 à 500). « On est assez surpris de l'engouement du partenariat local, en termes financier et en nombre aussi. En à peine un mois, 10 loges sur les 12 de la tribune ont été vendues. » Cinq autres loges seront livrées mi-octobre côté en-but cette fois-ci : « Ce sera une nouvelle expérience derrière les poteaux, avec du réceptif tout le match, sur le balcon les jours de beau temps et derrière les vitres s'il pleut. Il y a déjà des partenaires intéressés. » Des partenariats nationaux, encore tenus secrets, pourraient, par ailleurs, bientôt être signés.

En attendant, un nouvel équipementier, l'Italien Macron, a été choisi par les nouveaux dirigeants. « On a traité avec la marque en direct avec son revendeur à Pau. Ils nous ont proposé pour nos gros partenaires de pouvoir accéder à des matchs internationaux comme ils équipent notamment l'Écosse ou le Pays de Galles, c'était important pour nous d'accéder à ça », dévoile le directeur général qui assure continuer à travailler avec le partenaire local historique Intersport Lasaosa pour du matériel de musculation notamment.

OBJECTIF : LE MAINTIEN

Avec Macron, l'USD remodèle aussi entièrement sa boutique officielle qui occupera 50 m² à l'entrée du stade côté buvette. De quoi satisfaire les supporters qui s'abonnent en nombre pour ce retour dans l'élite. De 420 abonnés l'an passé, la barre des 650 a été dépassée sur les trois premières semaines de commercialisation, bien loin toutefois des milliers de socios d'autres équipes professionnelles.

Objectif pour tous pour cette saison de retour dans l'élite : « Se maintenir, confirme Adrien Asteggiano. Les statistiques montrent qu'un promu fait souvent l'ascenseur la première année. Forcément on y pense. Alors, si on me dit aujourd'hui qu'on termine 14^e du championnat [synonyme de maintien en Pro D2, NDLR], je signe tout de suite ! »



Prolongation du contrat de partenariat entre l'USD et le Grand Mail de la famille Jacquemain

© J.D.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE DE DAX

La ville de Dax est en train de créer de nouveaux vestiaires extérieurs pour les équipes adverses (investissement 300 000 à 400 000 euros) dans le stade municipal Maurice-Boyau, du nom de cet ancien troisième ligne du club, capitaine du XV de France et as de l'aviation, mort au combat pendant la Première Guerre mondiale. Cette nouvelle structure, côté tunnel des joueurs, doit être achevée seulement en fin d'année. Un travail aussi des services municipaux pour les aménagements médias, la plateforme TV et la numérotation de l'ancienne tribune. Déjà l'enceinte a obtenu le Label Stade de la Ligue nationale de rugby (LNR) qui détermine les conditions minimales d'accueil et permet d'accéder au « Fonds stades », incluant une part du montant fixe des droits TV-marketing.

NOUVEAU BAIL EMPHYTHÉOTIQUE

Globalement, une subvention annuelle de 200 000 euros est versée par la ville à l'USDax Pro (+ une subvention du Grand Dax de 264 000 euros par saison + 63 000 euros du conseil départemental des Landes qui ajoute 42 000 euros sur le volet promotion du rugby) ; une aide de 163 000 euros par la ville, en 2023, va à l'association USDax Rugby. Le stade avec tous ses équipements et un entretien quotidien, est mis à disposition, contre un loyer trimestriel (9 854 euros HT). Des travaux d'aménagement ont été réalisés pour que l'équipe pro et le centre de formation, qui s'entraînaient au stade Colette-Besson, puissent le faire à Maurice-Boyau en créant de nouveaux espaces : laverie, bureaux des coaches, zone de stockage. Dernièrement, une surface de 4 800 m² autour de la pelouse a été allouée au club via un bail emphytéotique de 20 ans en contrepartie d'une redevance annuelle de 2 500 euros, et ce, afin que l'USD puisse y créer ses nouvelles loges derrière l'en-but, sa nouvelle boutique et des bureaux administratifs. « Nous faisons tout ce qui est possible au vu de notre situation financière pour aider le club », fait valoir Amine Benalia-Brouch, adjoint au maire aux sports. En clin d'œil de remerciement, l'USD a décidé pour son troisième maillot d'utiliser le bleu, la couleur officielle de la cité thermale, en plus de ses tenues en rouge et blanc, la bichromie historique des « Culs rouges » qui sera désormais omniprésente dans le stade, jusqu'aux panneaux de publicité des partenaires.



PETITE ENFANCE FAMILY SPHERE S'IMPLANTE À SAINT-VINCENT- DE-TYROSSE

Directeur-gérant et directrice de l'agence Family Sphere d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques), François Rix d'Antin et Christelle Da Silva viennent d'ouvrir une nouvelle agence à Saint-Vincent-de-Tyrosse. Après Dax et Mont-de-Marsan, il s'agit de la troisième franchise du réseau spécialisé dans la garde d'enfants à domicile, dans le département. Cette nouvelle implantation permet de couvrir le secteur du sud des Landes, à la fois dans les terres (Saubrigues, Tosse, Saint-Martin-de-Seignanx...) et sur le littoral (Capbreton, Ondres, Labenne, Hossegor, Seignosse). Afin de répondre à la demande des parents pour la rentrée 2023-2024, une vingtaine de postes de nounous sont déjà à pourvoir. Ils sont ouverts aux professionnels de la petite enfance comme aux étudiants pour assurer les sorties d'école, de crèche, l'accompagnement aux activités extrascolaires ou du babysitting. www.family-sphere.com/agences/saint-vincent-de-tyrosse/

INCENDIES UN PÉLICANDROME À MONT-DE-MARSAN

Comme l'avait annoncé la préfète des Landes, Françoise Tahéri, le 12 juin dernier, une base permettant de ravitailler en quelques minutes les avions bombardiers Dash et Air Tractor de la sécurité civile intervenant sur les incendies, est déployée sur la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan depuis le 1^{er} août. Ce « pélicandrome » mobile, équipé d'une aire de remplissage et d'un système de fabrication d'un produit permettant de retarder l'avancée des feux, sera opérationnel jusqu'à fin septembre, en complément de l'installation fixe de Mérignac. La base landaise sera gérée par 13 pompiers du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) spécialement formés au dispositif.



INFRASTRUCTURES DRAGAGE DU PORT DE CAPBRETON

3,2 millions d'euros, c'est le coût estimatif du dragage du port de Capbreton, prévu de fin septembre 2023 à fin avril 2024. Pas moins de 69 000 m³ de sédiments doivent être prélevés par le groupe vendéen Merceron spécialisé dans les travaux publics maritimes, retenu pour réaliser ce chantier.

« Une barge sera mise à disposition pendant trois mois par le département de Charente-Maritime pour les parties centrales du bassin portuaire. Des bassines effectueront le dragage au niveau des pontons.

Les sables dragués seront clapés en mer sur une zone située au nord du port », précise la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud, gestionnaire du port.



© Ville de Capbreton

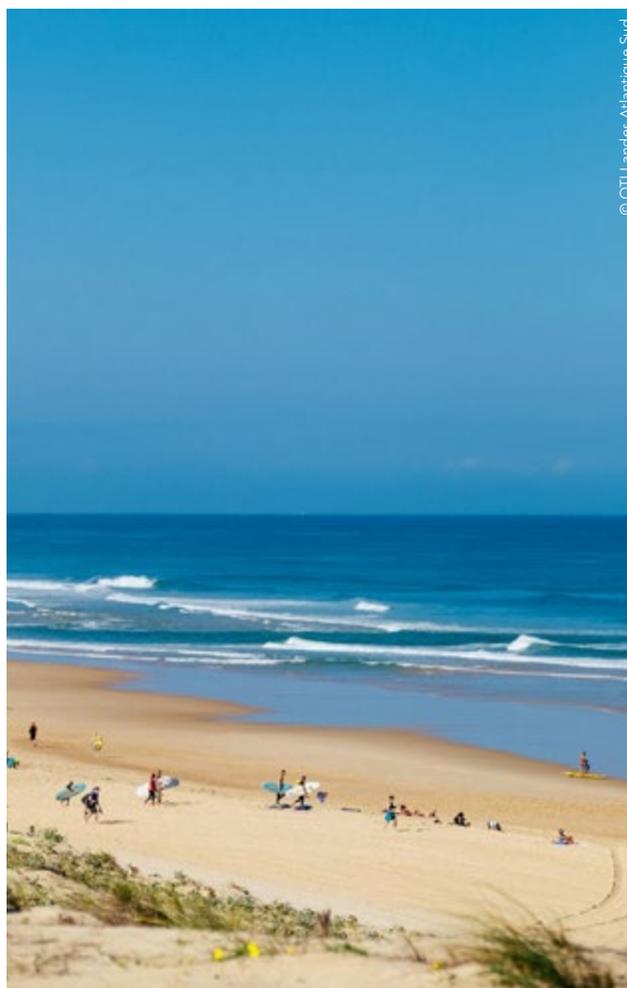
TOURISME LANDAIS JUILLET : LES PROFESSIONNELS PARTAGÉS

Après les records de la période post-Covid, l'activité touristique se stabilise dans les Landes.

« L'opinion des professionnels est favorable, mais ils évaluent la fréquentation inférieure à l'an passé », note l'agence Landes Attractivité dans son baromètre du mois de juillet, même si les nuitées ont enregistré des pics au cours du long week-end du 14 juillet sur la côte et des fêtes de la Madeleine à Mont-de-Marsan.

Sur le littoral, le niveau de satisfaction reste partagé. Si les campings, les meublés, les sites de visite tirent leur épingle du jeu avec un niveau d'activité équivalent à 2022 ou en hausse, les hôtels, chambres d'hôtes, sites de loisirs et une bonne moitié de restaurants semblent marquer le pas. Sur la zone intérieure qui n'a pas bénéficié du 14 juillet,

58 % des professionnels jugent la fréquentation en baisse par rapport à 2022, à l'exception des sites de visite qui enregistrent une progression par rapport à l'an passé, du locatif et des hôtels plutôt satisfaits. Malgré des taux de réservation favorables pour les mois d'août (entre 70 % et 83 % de taux de remplissage) et septembre (74 %), une inquiétude pointe chez les hébergeurs, liée à l'évolution des comportements (morcellement des séjours, réservation de dernière minute, dépendance aux conditions météo...).



© OTI Landes Atlantique Sud

CARNET



Le 1^{er} août, le vice-amiral d'escadre **Jean-François QUÉRAT** a pris ses fonctions de préfet maritime de l'Atlantique et de commandant de la zone et de l'arrondissement maritimes Atlantique. La responsabilité de ce représentant de l'État s'étend sur l'ensemble des espaces maritimes allant du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole. Il coordonne toutes les administrations intervenant en mer (marine nationale, douanes, affaires maritimes – en particulier les CROSS, gendarmerie et gendarmerie maritime, sécurité civile, armée de l'air et de l'espace...) et s'appuie également sur les sauveteurs en mer de la SNSM. Né en 1968, ce Toulonnais, après une quinzaine d'années de missions embarquées, a occupé de hautes responsabilités au niveau ministériel. Conseiller maritime au cabinet militaire du Premier ministre de 2016 à 2019, il fut secrétaire général de la mer pendant six mois avant d'être appelé, en 2021, pour diriger le cabinet du chef d'état-major des armées, le général Thierry Burkhard. Il succède à la préfecture maritime Atlantique au vice-amiral d'escadre **Olivier LEBAS**, en poste depuis septembre 2020.

François PERRIN a été élu président du Medef Nouvelle-Aquitaine. Il est à la tête du cabinet de conseil en achats de services aux entreprises Euklead, dont l'entité bordelaise affiche un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros. Diplômé de l'ESG-Paris, il a rejoint le groupe Castel avant d'intégrer des agences de marketing services. En 2006, il a créé la société de conseil en réduction des coûts, Optima Cost Conseil, puis le cabinet Smart SAS. Il siège aussi à la chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde Nouvelle-Aquitaine et est vice-président de Kedge Business School depuis février dernier.

Il a remplacé à la présidence du Medef régional l'entrepreneur basque **Philippe NEYS**.





ENTREPRISE PRIX DES LEADERS BIENVEILLANTS

Dans le cadre du salon Préventica dédié à la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail (QVT), qui se déroulera à Toulouse du 19 au 21 septembre prochain, un appel à candidatures est lancé pour récompenser les démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail dans les entreprises et les collectivités. Depuis 2019, ce prix promeut gratuitement les actions des entreprises publiques et privées qui ont mis en œuvre des actions exemplaires. Dirigeant, manager, DRH, responsable QVT, cadre ayant mis en place des actions positives ou innovantes, en cours ou à venir, pour l'environnement de travail peuvent postuler. L'objectif est d'inviter des dirigeants de tous horizons à engager des actions en soulignant le lien entre management, qualité de vie au travail et performance de l'entreprise.

Candidature jusqu'au 22 août sur www.preventica.com

NOUVELLE-AQUITAINE UNE ASSOCIATION POUR AIDER LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

L'Association insolvabilité et restructuration Nouvelle-Aquitaine (AIR NA) a été officiellement lancée début juillet afin de prévenir les difficultés des entreprises. Présidé par Romain du Plantier, spécialiste du droit des entreprises en difficulté, le bureau de l'association regroupe des administrateurs judiciaires, Aurélien Morel (vice-président de l'association) et Antoine Fédry, mandataire judiciaire, Jacques de Latude, représentant de la banque Thémis, Quentin Hardon, et deux avocats, Claire Golias et Benjamin Meziane.

L'association affiche trois objectifs : fédérer les différents acteurs du secteur afin de mieux travailler ensemble, organiser des événements ouverts au public, et porter des propositions collectives afin de peser dans le débat public.
contact@airna.fr



INTERRUPTION SPONTANÉE DE GROSSESSE

Les femmes subissant une fausse couche bénéficient d'une meilleure indemnisation et d'une meilleure protection contre le licenciement.

Les femmes victimes d'une interruption spontanée de grossesse (ou fausse couche) bénéficient désormais d'une meilleure protection sociale, avec une meilleure indemnisation par la Sécurité sociale, dans le régime général comme dans le régime des indépendants, et une meilleure protection contre le licenciement.

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES SANS DÉLAI DE CARENCE

Jusqu'à présent, un délai de carence de trois jours s'appliquait en cas d'arrêt maladie suite à une interruption spontanée de grossesse intervenant avant la 22^e semaine d'aménorrhée. La loi supprime ce délai de carence. Les indemnités journalières de maladie seront ainsi versées dès le premier jour d'arrêt de travail (à condition de remplir la condition d'activité préalable

requise). La situation est ainsi alignée sur l'indemnisation de la maternité et des autres arrêts précoces de grossesse.

La date d'entrée en vigueur de la mesure dépend d'un décret d'application devant intervenir au plus tard le 1^{er} janvier 2024.

INTERDICTION DU LICENCIEMENT PENDANT 10 SEMAINES

Par ailleurs, les salariées subissant une interruption spontanée de grossesse, médicalement constatée, bénéficient, depuis le 9 juillet 2023, d'une protection contre le licenciement. L'employeur ne peut pas rompre le contrat de travail pendant les 10 semaines suivant une interruption spontanée de grossesse. L'interruption de grossesse doit avoir eu lieu entre la 14^e et la 21^e semaine d'aménorrhée incluse (Code du travail, article L1225-4-3). Une rupture du contrat de travail ne peut intervenir que pour faute grave ou motif étranger à l'interruption spontanée de grossesse. De même, les contrats à durée déterminée doivent se terminer à leur terme normal.

Référence
Loi 2023-567 du 7 juillet 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	JUIN 2022	JUIN 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	112,55	117,65	+ 4,5 %
INDICE HORS TABAC	111,8	116,75	+ 4,4 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

E-mail : contact@annonces-landaises.com

Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires. Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
 - Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
 - Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
 - Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
 - Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;
- Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



Par délibération 2023.00051 en date du 27 mars 2023, le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU. Cette délibération définit les objectifs poursuivis par la procédure ainsi que les modalités de concertation.

L'affichage de la délibération a été réalisé conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme.

L23AL03901



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe les marchés :

COMMUNE DE SAMADET

Mairie, 16 place de la Mairie 40320 Samadet
Tél : 05 58 79 11 56

Procédure de passation : Les travaux font l'objet d'une Procédure Adaptée définie à l'article L.2123-1 et R.2123-1.1 du Code de la commande publique.

Objet du Marché : Travaux de viabilisation du lotissement communal «de Joua» de 10 Lots

Type de marché de travaux : Exécution

Délai d'exécution : 3 mois.

Désignation des lots :

Lot 1 : Terrassements, Voirie et Signalisation

Lot 2 : Eaux pluviales/Eaux Usées

Lot 3 : Adduction eau potable et défense incendie

Forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire du marché pour chaque lot : Entrepreneur Unique ou Entrepreneur Groupés solidaires.

Justificatifs à produire : voir règlement de la consultation.

Critères de jugement : Valeur technique (60 %) - Prix des prestations (40 %)

Renseignements techniques : SCP BERLON - DUPUY, Géomètres Experts DPLG - Cabinet BEMOGE 1485 Rue de la ferme de Carboué 40000 Mont-de-Marsan, Tél : 05.58.75.08.35, Mail : clement.berlon@bemoge.fr

Renseignements administratifs : Mairie - Tél. 05 58 79 11 56

Date limite de réception des offres : Vendredi 22 septembre 2023 à 12 h.

Obtention des dossiers de consultation : Ils sont téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation (<https://marchespublics.landepublic.org>).

Date d'envoi à la publication : 03 Août 2023

Monsieur le Maire, M. Bernard TASTET

L23AL03823



AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PROJET PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX 1^{ère} MODIFICATION SIMPLIFIÉE (Arrêté de la Présidente du 11 avril 2023-délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2023)

Le projet de 1^{ère} modification simplifiée du PLU de Saint Martin de Seignanx sera mis à disposition du public du vendredi 1^{er} septembre 2023 à 8 h 30 au lundi 2 octobre 2023 à 17 h 30.

Lieu : Mairie de Saint-Martin-de-Seignanx, 47 Place Oyon Oion, 40390 Saint-Martin-de-Seignanx.

Objets du projet de 1^{ère} modification simplifiée du PLU de Saint-Martin-de-Seignanx :

1. Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation n°5 «Le Séqué» ;
2. Modification de l'orientation d'aménagement et de programmation n°11 «Grand Jean» ;
3. Modification du règlement pour la création d'une zone «Uhc.2» intégrant les principes d'aménagement portés par l'étude urbaine «Un Saint-Martin 2 coeurs» ;
4. Modification du règlement écrit de la zone «AUho» portant réglementation des clôtures non-végétales sur les voies et emprises publiques ;
5. Modification des règles des servitudes de mixité sociale dans les zones Uhc.1, Uhc.2 et Uhp.1 ;
6. Mise à jour du fond cadastral de la partie graphique du règlement.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées, ainsi qu'un registre de concertation, seront mis à la disposition du public pour consultation et recueil des observations.

Le dossier sera également consultable en ligne et un registre dématérialisé sera mis à disposition du public, aux mêmes dates, sur le site internet de la Communauté de communes du Seignanx www.cc-seignanx.fr

A l'issue de la mise à disposition, la Présidente en présentera le bilan devant le Conseil communautaire, qui délibèrera en vue d'adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

L23AL03685

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC 1 AN = 50 € TTC 2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 18 € TTC 1 AN = 29 € TTC 2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03



AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE BIAS

Par arrêté du 13 octobre 2022, Madame le Maire a prescrit la modification simplifiée n° 1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), en vue d'ajuster des dispositions réglementaires pour permettre la faisabilité des projets, corriger des erreurs matérielles, préciser les droits à construire en zone d'activité Ux et autoriser les annexes et extensions en zone touristique Ut.

Par délibération du 24 juillet 2023, le conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition au public de cette procédure de modification simplifiée n° 1.

La mise à disposition au public se déroulera du **21 août 2023 à 9 h au 21 septembre 2023 inclus à 12 h**, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Pendant la durée de la mise à disposition au public, le dossier de modification simplifiée n° 1 sera consultable en Mairie de Bias aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations et propositions dans le registre ouvert à cet effet en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette procédure ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à l'avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Nouvelle-Aquitaine du 27 avril 2023, et de la délibération municipale du 24 juillet 2023.

Cet avis est affiché en Mairie huit jours au moins avant le début de cette mise à disposition, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet communal, et publié dans la presse.

Au terme de la mise à disposition, le bilan de cette procédure sera présenté par Madame le Maire en conseil municipal, qui pourra ensuite approuver la modification simplifiée n° 1 du PLU.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie au 05 58 09 03 02 ou par courriel à mairie@bias.fr

L23AL03884



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme passant le marché :

COMMUNE DE BROCAS
44 Place Robert Bézos 40420 Brocas
Tél 05 58 51 40 68
mairie.brocas@wanadoo.fr

Objet du marché : Travaux de curage de l'étang des forges à Brocas

Mode de passation : procédure adaptée en application des articles R2123-1 1° du Code de la Commande Publique

Désignation des lots :

Tranche ferme (2023) : campagne de curage pour «restauration partielle d'un état antérieur» par des moyens mécaniques :

- Réaliser des travaux de curage à sec de l'Étang des Forges (3 000 m³) ;
- Evacuer et gérer à terre les sédiments curés par valorisation directe en réhabilitation de carrière.

Tranches optionnelles (2024, 2025 et 2026) : campagnes de «curage d'entretien» par des moyens hydrauliques par pompage/refoulement :

- Réaliser des travaux de curage en eau de l'Étang des Forges par pompage (250 m³) ;
- Restitution dans le cours d'eau des matériaux mobilisés dans l'Étang des Forges par refoulement, en aval du seuil de l'étang des Forges.

Délai d'exécution : 3 mois à compter de l'ordre de service

Critères d'attribution :

Valeur technique 60 %

Valeur financière 40 %

Conditions de participation : le contenu du dossier de candidature est précisé dans le règlement de consultation

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Condition de retrait du dossier de consultation : Le dossier de consultation est à télécharger sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublic.org>

Lieu de réception des offres : Les candidatures doivent être transmises avant les date et heure limites indiquées dans le présent avis et le règlement de consultation. Les soumissionnaires doivent déposer leurs candidatures par voie électronique sur le site : <https://marchespublics.landespublic.org>

Date limite de réception des offres : Le Vendredi 8 Septembre 2023 à 12 h

Renseignements complémentaires : Les candidats devront poser leurs questions directement sur la plateforme.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le Mercredi 09 Août 2023

L23AL03904



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR HAUTE LANDE
40630 Sabres
Tél : 05 58 51 03 71

Type de Numéro national d'identification : SIRET N°200 069 656 00011

Groupement de commandes : Non

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.landespublic.org>

Identifiant interne de la consultation : MAPA2023-04

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Delphine DAOU

Adresse mail du contact : Achats.publics@coeurhautelande.fr

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans le règlement de consultation.

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans le règlement de consultation.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans le règlement de consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 15 septembre 2023 à 12 h.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Intitulé du marché : Réhabilitation de la déchèterie intercommunale de Moustey (40)

Code CPV principal : Descripteur principal : 45232470

Type de marché : Travaux

Mots descripteurs : Déchetterie (travaux)

Lieu principal d'exécution du marché : Moustey 40410

Durée du marché : 12 mois

Valeur estimée (H.T.) : 800.000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Description du lot : Voirie et réseaux - Code CPV principal : 45112500

Description du lot : Bâtiment modulaire- Code CPV principal : 44211000

Lieu d'exécution des lots : Moustey

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 04/08/2023

L23AL03839

LES ANNONCES LANDAISES SONT
HABILITÉES DANS LE DÉPARTEMENT 40

NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT
VOS ANNONCES LÉGALES
SUR TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

COMMUNE DE GAMARDE-LES-BAINS
75 Rue Abbé Bordes 40380 Gamarde-les-Bains
Tél 05 58 98 60 86
mairie@gamarde-les-bains.com

Objet : Construction d'une bibliothèque

Nomenclature : Classification CPV : 45212331-5

Lieu d'exécution et de livraison : Chemin de Hignan 40380 Gamarde-les-Bains

Procédure : Procédure adaptée - Article L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique

Type de marché : Marché public de travaux avec acceptation des variantes

Prestations divisées en lots : oui

Lot 7 : Plomberie-Sanitaire-Chauffage-Ventilation. Classification CPV : objet principal 45 33 10 00-6 ; objets complémentaires 45 33 24 00-7.

Lot 8 : Électricité courants forts-courants faibles. Classification CPV : objet principal : 45 31 00 00-3 ; objets complémentaires : 45 31 53 00-1.

Durée d'exécution : 15 mois

Conditions relatives au marché : Caution ou 5 % de retenue de garantie.

Conditions de participation : Renseignements concernant la situation des opérateurs économiques et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures : (Application des articles 43, 44, 45, 46, 52 et 156 du Code des marchés publics).

1) Situation juridique - références requises :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

- Lettre de candidature DC1 + DC2 ou DUME.

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Attestations fiscale et sociale dont attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de - de 6 mois (URSSAF).

- EXTRAIT K BIS de moins de 3 mois.

2) Capacité économique et financière - références requises/niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

- Assurance décennale et responsabilité civile ou attestation de banque 2022.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels - Bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

3) Référence professionnelle et capacité technique - références requises / niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

- Liste des travaux exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).

- Certificat de qualifications professionnelles. Preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité. Il est toutefois accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.

- La fiche de visite.

Conditions que doivent remplir les opérateurs économiques en vue de leur qualification : Chaque condition sera vérifiée suivant le règlement de consultation

Critères et pondérations :

1- Prix 40 %

2- Valeur technique sur la base du mémoire technique remis par le candidat 60 %

2-1 : Méthodologie et fiches techniques 40 %

Méthodologie par tâches - Fiches techniques 20 %

Organisation chantier 10 %

Prise en compte du site 5 %

Prise en compte de l'environnement 5 %

2-2 : Moyens humains et matériels affectés au chantier 10 %

Moyens humains affectés au chantier 4 %

Moyens matériels affectés au chantier 4 %

Hygiène et sécurité du chantier 2 %

2-3 : Planning délais d'exécution par tâches compris phase étude et DOE 5 %

2-4 : Références techniques pour opérations similaires + capacités humaines et matérielles de l'entreprise 5 %

Nombre de candidats :

- Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 1

- Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 10

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
- Valeur technique : 60 % - prix : 40 %.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : le 4 septembre à 12 h.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Pau, Villa Noullobos, 50 cours Lyautey 64010 Pau Cedex - 05 59 84 94 40 - greffe.ta-pau@juradm.fr - <http://pau.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 8 août 2023

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

D'ordre administratif : Mairie de Gamarde-les-Bains, 75 rue Abbé Bordes 40380 Gamarde-les-Bains - 05 58 98 60 86 - mairie@gamarde-les-bains.com

D'ordre technique : ATELIER ARCAD, 722 avenue du Maréchal-Foch 40990 Saint Paul-lès-Dax - 05 58 91 40 36 - economie@atelier-arcad.fr ; contact@atelier-arcad.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : sur la plateforme <https://marchespublics.landespublics.org/>

Adresse à laquelle les offres / candidatures / projets / demandes de participation doivent être envoyés : sur la plateforme <https://marchespublics.landespublics.org/>

L23AL03882

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Identification de l'acheteur :

MAIRIE DE TRENSACQ
40630 Trensacq
SIRET 214 003 196 00018
Groupement de commande : Non

Communication : Mise en ligne totale du dossier de la consultation : <https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements complémentaires : mairie@trensacq.fr

Type de procédure : Marché à procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle

- Capacité économique et financière

- Capacités techniques et professionnelles

Date limite de réception des offres : le vendredi 29 septembre 2023 à 12 h.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variante : Non

Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue sur la base des critères suivants :

• Prix : 40 %

• Valeur technique : 60 %

Dépôt des offres : les soumissionnaires ont l'obligation de déposer leur pli par voie électronique sur le site : <https://marchespublics.landespublic.org>

Signature électronique des marchés : Facultative

Intitulé du marché : Construction de la salle polyvalente de Trensacq (40).

Code CPV Principal : 45000000-7

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : Trensacq 40630

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Allotissement : l'opération fait l'objet de 12 lots

Lot 01 : Gros Œuvre - Maçonnerie

Lot 02 : Charpente - Ossature - Bardage bois

Lot 03 : Couverture - Zinguerie

Lot 04a : Menuiserie Aluminium

Lot 04b : Serrurerie

Lot 05 : Menuiseries intérieures

Lot 06 : Cloisons - Isolation - Faux plafonds

Lot 07 : Revêtements de sols - Carrelage - Faïence

Lot 08 : Peinture

Lot 09 : Équipements de cuisine - Cloisons iso

Lot 10 : Chauffage - VMC - Plomberie

Lot 11 : Électricité courants forts et faibles

Date d'envoi à la publication du présent avis : le mardi 1^{er} août 2023

L23AL03840



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COEUR HAUTE LANDE
40630 Sabres
Tél : 05 58 51 03 71

Type de Numéro national d'identification : SIRET 200 069 656 00011

Groupement de commandes : Non

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.landespublic.org>

Identifiant interne de la consultation : MAPA2023-03

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Delphine DAOU

Adresse mail du contact : Achats.publics@coeurhautelande.fr

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans le règlement de consultation.

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans le règlement de consultation.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans le règlement de consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 29 septembre 2023 à 12 h.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Intitulé du marché : Construction de l'école de Trensacq (40)

Code CPV principal : Descripteur principal : 45214200

Type de marché : Travaux

Mots descripteurs : Bâtiment

Lieu principal d'exécution du marché : Trensacq 40630

Durée du marché : 18 mois

Valeur estimée (H.T.) : 450.000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Description du lot : Gros Oeuvre Maçonnerie - Code CPV principal : 45223220

Description du lot : Charpente - Code CPV principal : 45261100

Description du lot : Couverture Zinguerie - Code CPV principal : 45261210

Description du lot : Menuiseries alu - Code CPV principal : 45421000

Description du lot : Serrurerie - Code CPV principal : 45210000

Description du lot : Menuiseries intérieures - Code CPV principal : 45421000

Description du lot : Cloisons Isolation Faux plafonds - Code CPV principal : 45421152

Description du lot : Revêtements de sols Carrelage Faïence - Code CPV principal : 45431000

Description du lot : Peinture - Code CPV principal : 45442100

Description du lot : Chauffage VMC Plomberie - Code CPV principal : 45331000

Description du lot : Électricité CFO CFA - Code CPV principal : 45210000

Lieu d'exécution des lots : Trensacq

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 01/08/2023

L23AL03847

NOTRE SERVICE ANNONCE LÉGALE
VOUS RÉPOND AU :

05 58 45 03 03



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

COMMUNE DE SOUPROSSE

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. Le Maire DUCOS Christian

Mode de passation : Procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique avec possibilité de négociation

Identification de l'organisme qui passe le marché : commune de Souprosse

Personne responsable du marché : M. le Maire, Mairie 281 Avenue du 08 Mai 40250 Souprosse Tél : 05 58 44 23 97 - e-mail : mairie@souprosse.fr

Objet du Marché : Construction de 6 Logements

Caractéristiques principales : 09 Lots

Lot 01 : Gros Oeuvre-VRD

Lot 02 : Charpente-Couverture

Lot 03 : Zinguerie

Lot 04 : Etanchéité

Lot 05 : Meiseries extérieure aluminium

Lot 08 : Chape liquide

Lot 10 : Enduits extérieurs

Lot 14 : Escalier bois

Lot 15 : Chauffage

Le marché est décomposé en 3 phases :

Phase 1 : Construction logements 1, 2 et 3.

Phase 2 : Construction logements 4 et 5.

Phase 3 : Construction logement 6.

Critères d'attribution :

Prix : 60 %

Planning, références, moyens, compétences : 40 %

Pièces à fournir : CF. Règlement de consultation

Retrait du dossier de consultation : En téléchargeant les pièces du dossier sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics accessible sur le site Internet : <https://marchespublics.landespublic.org> rubrique « marchés publics » puis, dans celle relative aux consultations, rubrique « rechercher ».

Date limite de réception des offres : le Lundi 11 Septembre 2023 à 12 h uniquement par voie dématérialisée

Renseignements complémentaires : Administratifs : Mairie de Souprosse Tél : 05 58 44 23 97 - Mail : mairie@souprosse.fr

Instances chargées des procédures de recours : Tribunal de Pau

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31.07.2023

L23AL03769

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 01/08/2023, il a été constitué une SCEA ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

LA FERME DE BORDERES

Objet social : est l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à la disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités et spécialement l'exportation des domaines quel achète ou loue. La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation, généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher à l'objet sus-indiqué.

Siège social : 211 Route de Saint-Sever 40250 MUGRON

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX

Gérance : M. CAZAUBON PATRICK, demeurant 211 Route de Saint-Sever 40250 MUGRON

Pour avis

CAZAUBON patrick

L23AL03805

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 26/07/2023 à Losse, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **LOCA LOSSE**

Nom Commercial : LA COTE A L'OS

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.000 euros

Siège social : 6 route de Lussolle 40240 Losse

Objet social : restauration traditionnelle

Durée : 99 ans

Gérants : M. Loïc DESBUQUOIT et Mme Cathy CUFAY demeurant ensemble Centre la Forêt, Pavillon 8, RN 524 route de Gabarret 32150 Barbotan-les-Thermes.

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan

Pour avis, la Gérance

L23AL03825

LES ANNONCES
LANDAISES

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

BASCA ASCENSEUR

Forme : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Siège social : «Les Baignots» 2 promenade des Baignots 40100 Dax.

Objet : Bureau d'études dans le domaine de l'ingénierie des ascenseurs, conseil et expertise.

Durée : 99 ans

Capital : 10 000 €

Gérant : Monsieur Adrien, Claude, Pascal BRACQ demeurant : «Les Baignots» 2 promenade des baignots 40100 Dax.

Immatriculation : RCS de Dax.

Pour avis

L23AL03827

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08/08/2023 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **ENEA**

Capital : 5.000 € divisé en 500 actions de 10 €

Siège : Zone Industrielle du Tinga 865 Chemin de Bellegarde, 40140 Magescq

Objet : L'acquisition, la gestion, l'administration, l'aliénation, la vente, l'exploitation par bail ou autrement, la location de tous immeubles meublés, nus, bâtis ou non bâtis, biens et droits immobiliers, ainsi que la réalisation de tous travaux de construction, aménagement, rénovation, entretien ou réparation des immeubles ; La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : L'agrément est donné par décisions de la collectivité des associés prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix attachées aux actions existantes bénéficiant du droit de vote.

Président : SAGARDIA Société par Actions Simplifiée au capital de 991.125,60 euros situé Zone Industrielle du Tinga Chemin de Bellegarde à MAGESCQ (40140) RCS de Dax 797 682 267.

Immatriculation : RCS de Dax

L23AL03829



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Paul Mathieu CHABANNES, notaire à Soorts Hossegor (Landes) en date du 2 août 2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

BISTRO KANTXA PEYREHORADE

Capital : 10.000 euros

Siège : 160 route de Bayonne à Peyrehorade (40300)

Objet : L'organisation de manifestations sportives et événementielles ; restauration traditionnelle, plats cuisinés à consommer sur place, à emporter et à livrer ; vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées dans le cadre de la licence 4 ; achat et vente de produits alimentaires régionaux ; activité d'épicerie fine ; la location du complexe et de ses différents espaces sportifs et non sportifs.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrément : Aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.

Président : M. Christophe DARDY demeurant 2 rue du Higué à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230).

Directeurs généraux :

M. Matthieu BARBACE demeurant 14 lotissement Larraidy à Hasparren (64240)

M. Jean-Frédéric DUBOIS demeurant 10 rue Etienne Valdeyron à Capbreton (40130)

Immatriculation : au RCS de Dax

Pour avis

L23AL03833



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Paul Mathieu CHABANNES, notaire à Soorts Hossegor (Landes) en date du 2 août 2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **CHIBRAC HOLDING**

Capital : 2.000 euros

Siège : 5 rue des Artisans à Saint-Geours-de-Maremne (40230)

Objet : l'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupes quelconques

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.

Président : M. Christophe CHIBRAC demeurant 783 route du Mouta à Josse (40230)

Immatriculation : au RCS de Dax

Pour avis

L23AL03836



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Paul Mathieu CHABANNES, notaire à Soorts Hossegor (Landes) en date du 3 août 2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 10.000 euros

Dénomination : **AMJB**

Capital : 2.000 euros

Siège : 2 rue d'Aspremont à Dax (40100)

Objet : Garage automobile ; achat, vente, location, réparation, lavage, garage, carrosserie de tous véhicules

Durée : 99 années

Gérant : M. Joao GOMES CACAREL-HOS demeurant 12 rue Frédéric Chopin à Saugnac-et-Cambran (40180)

Immatriculation : au RCS de DAX

Pour avis

L23AL03844



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

JAMBRE40

Société par Actions Simplifiée
Au capital initial de 100,00 euros
402 Rue du Ruisseau
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan

CONSTITUTION

Aux termes en date du 04/08/2023, les associés ont décidé la constitution de la société suivante :

Dénomination : JAMBRE40

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet social : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- Marchand de Biens (achats en vue de la revente d'immeubles, fonds de commerce, actions ou parts sociales de sociétés de sociétés immobilières en vue de les revendre)

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant s'y rattacher, directement ou indirectement, ou susceptibles d'en permettre ou faciliter la réalisation ou le développement.

Pour réaliser son objet, la Société peut agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle peut prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Capital social : 100 euros

Durée de vie : 99 années

Siège social : 402 Rue du ruisseau, 40 000 Mont de Marsan

Dirigeants

Présidente : Madame Stéphanie, Monique, Cécile GARRIDO, née le 04/08/1980 à MELUN (FRANCE), de nationalité FRANÇAISE, demeurant 402 Rue du ruisseau, 40000 MONT DE MARSAN

Directeur Général : Monsieur François, Thierry, Armand GARRIDO, né le 19/10/1976 à MONT DE MARSAN (FRANCE), de nationalité FRANÇAISE, demeurant 402 Rue du Ruisseau, 40000 MONT DE MARSAN

Mention sera portée au RCS de MONT DE-MARSAN

L23AL03851

LES ANNONCES
LANDAISES

POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

JB IMMO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros

Siège social : 25 avenue Maurice Martin
40200 Mimizan

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mimizan du 04/08/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : JB IMMO

Siège : 25 avenue Maurice Martin
40200 Mimizan

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1.000 euros

Objet : Achat, échange, apport, location, rénovation et vente de tous biens immobiliers de quelque nature qu'ils soient. Activité de marchand de biens.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jordan BONINI, demeurant 16 Chemin des Champs 33480 Castelnau-de-Médoc.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président

L23AL03857

SCI LASSERRE
Société Civile Immobilière
Au capital social de 500 €
Siège Social : 1427 Route de Pomarez
40180 CLERMONT
R.C.S. DAX

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 09.08.2023, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI LASSERRE

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL : 500 €

SIÈGE SOCIAL : 1427 Route de Pomarez 40180 CLERMONT

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilisés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

DURÉE : 99 années

GERANCE : Monsieur LASSERRE Frédéric et Madame GALLO-LASSERRE Sandrine demeurant ensemble 240 Chemin de Moulia 40330 ARSAQUE

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, librement entre associés et dans les autres cas qu'après agrément donné à la majorité des associés représentant les trois-quarts des parts sociales

La société sera immatriculée au RCS de DAX.

Pour Avis.

L23AL03873

Aux termes d'un ASSP en date du 25/07/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

LANDES CREATIONS PAYSAGES
Objet social : La Société a pour objet les activités de : - Entretien d'espaces verts, conceptions paysagères, aménagements paysagers, abattage, élagage ; - Et plus généralement toutes opérations de quelques natures qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tout autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Siège social : 345 chemin du Piata, 40270 GRENADE SUR L ADOUR
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MAR-SAN

Gérance : M. FALET Robin, demeurant 345 chemin du Piata, 40270 SAINT MAURICE SUR ADOUR

Pour avis
Robin FALET

L23AL03877

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Dénomination : **NADDO IMMO**

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1.000 € constitué par des apports en numéraire.

Siège social : 260 rue de la Fontaine 40090 Campagne.

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et l'aliénation, y compris la vente, de tous biens immeubles qu'elle pourra posséder, acquérir, faire construire ou prendre à bail, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen,

Gérants : M. Denis DE OLIVEIRA et Mme Nathalie DE OLIVERIA demeurant 260 rue de la Fontaine 40090 Campagne.

Cession de parts : libre entre associés

Durée : 50 années

RCS : Mont-de-Marsan

L23AL03893

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Dénomination : **LUDIVINE DUMARTIN CONSEILS**

Forme : SARL

Capital : 1.000 €

Siège social : 458 chemin de Lacoste 40380 Montfort-en-Chalosse.

Objet : Toute activités de prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, finances, marketing et communication, de la conception à la mise en oeuvre.

Gérant : Mme Ludivine DUMARTIN 458 chemin de Lacoste 40380 Montfort-en-Chalosse.

Durée : 50 années

RCS : Dax

L23AL03898

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale :

COCKTAILISSIMO

Siège social : 101 bis, rue Georges Lassalle 40220 Tarnos.

Durée : 99 ans

Objet social : création développement édition gestion exploitation de sites internet, d'applications mobiles et/ou de plateformes internet offrant des services de mise en relation, en tant notamment qu'apporteur d'affaires, entre entreprises, entre particuliers et, entre entreprises et particuliers.

Capital social : 1.000 euros

Présidente : Mme SANDIN ALISTE Fatima Nina demeurant 101 bis, rue Georges Lassalle 40220 Tarnos.

Admission aux assemblée et droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : la cession d'actions entre associés est libre. Toute cession d'actions à un tiers est soumise à agrément préalable des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis et mention,

Mme SANDIN ALISTE Fatima Nina

La Présidente

L23AL03899



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Paul Mathieu CHABANNES, notaire à Soorts Hossegor (Landes) en date du 9 août 2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **JARADEH**

Capital : 1.500 euros

Siège : 87 avenue de la Gare à Soorts-Hossegor (40150).

Objet : Conseil, ingénierie, design, étude dans la réalisation de projets d'agencements intérieur/extérieur ; l'activité de maître d'œuvre ; l'activité de conseil, formation, coaching auprès de tout groupement ; la réalisation de toutes prestations de services au profit des particuliers et/ou professionnels.

Durée : 99 années

Gérant : Mme Anne JARADEH demeurant 87 avenue de la Gare à Soorts-Hossegor (40150).

Immatriculation : au RCS de Dax.

Pour avis

L23AL03912

ABONNEZ-VOUS

MODIFICATIONS



GM EXPERTISES

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 €

Siège social : 125 Rue Tinarrage

40420 Brocas

879 186 823 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant décisions de l'associée unique du 31/07/2023, le siège social a été transféré de 25 Rue Tinarrage 40420 Brocas à 785 Avenue de l'Armagnac 40120 Roquefort à compter de ce jour

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis

L23AL03731

SCI LUAGAUX

SCI au capital de 184.000 €

Siège social : 38 chemin du Valentin

26500 Bourg-lès-Valence

RCS Romans-sur-Isère 434 002 994

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/07/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 263 rue de la Fontaine 40140 Azur à compter du 01/08/2023. Durée : 70 ans. Objet : location immobilière. Radiation au RCS de Romans-sur-Isère et immatriculation au RCS de Dax.

L23AL03811



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

XL ETANCHEITE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2 000 euros

Siège social : 153 Avenue Alphonse Daudet 40600 Biscarrosse

908 596 505 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération en date du 13/07/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 153 Avenue Alphonse Daudet 40600 Biscarrosse au 945 chemin de Lareigne 40280 Saint-Pierre-du mont à compter du 01/08/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président

L23AL03838

STUDIO 101

Société par actions simplifiée

au capital de 2 000 euros

2, rue de la Roquette - Passage du Cheval Blanc - Cour de Février - 75011 PARIS

RCS PARIS 851 499 780

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en date du 17 juillet 2023 et tenue au siège social, a décidé que le siège social et l'activité de la société seraient transférés à compter du 01/01/2023 du 2, rue de la Roquette - Passage du Cheval Blanc - Cour de Février 75011 PARIS au 101 Avenue de Chambrelent - 40150 SOORTS-HOSSEGOR

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence et mention sera faite au RCS de DAX

Pour Avis

L23AL03841



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

MATHOCAPU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 98 impasse de Pioulouse
40600 Biscarrosse
800 984 924 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une décision en date du 01/08/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 98 impasse de Pioulouse 40600 Biscarrosse au 182 place de la Mairie 40460 Sanguinet à compter du 01/08/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance

L23AL03852

CLIM LAND

SASU au capital de 500 €

Siège social : 548 Avenue de l'arrayade
40280 SAINT PIERRE DU MONT
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°919 299 271

L'AGE du 01/08/2023 a décidé à compter du 01/09/2023 de nommer en qualité de présidente Mme DESCAZAUX Chantal, demeurant 6 impasse du pays basque, 40000 MONT DE MARSAN en remplacement de M. GRAUFOGEL Jean marc, pour cause de démission.

Modification au RCS de MONT-DE-MARSAN

Pour avis

Graufogel

L23AL03858

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

DARWIN

SARL au capital de 28.000 €
Siège social : 38 avenue du Docteur Etienne Labrit
40000 Mont-de-Marsan
900 538 570 RCS Mont-de-Marsan

Statuant par application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, l'assemblée générale des associés réunie le 12 juillet 2023 a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

L23AL03865

SARL MAFUNDU

Au capital de 1.000 €
RCS Dax 950 758 763

Suivant délibération de l'AGE en date du 24/05/2023 les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du même jour. En conséquence les statuts ont été modifiés comme suit :

Ancienne mention : 2 rue de l'Agassé 40230 Saint-Vincent-de Tyrosse.

Nouvelle mention : 181 avenue de la Résistance 40990 Saint-Paul-lès-Dax.

Pour avis,

L23AL03867

LES ANNONCES
LANDAISES

SERVICE
ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

DE PONTAILLAT
SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 43, rue Pénécadet
40120 Roquefort
883 258 287 RCS Mont-de-Marsan

L'actionnaire unique en date du 1^{er} août 2023 a décidé le transfert du siège social de Roquefort (40120) 43 rue Pénécadet à Roquefort (40120) 245 Chemin de Pontail-lat à compter de ce jour.

Il résulte de cette décision, la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Siège social :
Ancienne mention : 43 rue Pénécadet
40120 Roquefort.

Nouvelle mention : 245 Chemin de
Pontaillat 40120 Roquefort.

Pour avis
L23AL03871



AVIS

Aux termes d'un acte unanime du 2 août 2023, les associés de la société **Vdev TRAINING**, SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège est à Soorts Hossegor (40150), 96 Avenue des Cou-teliers immatriculée sous le numéro 917 938 193 RCS Dax, ont pris acte de la dé-mission de ses fonctions de cogérant de Monsieur Victor LAVERGNE, demeurant 29 Avenue des Alouettes 40130 Capbre-ton, à effet du même jour.

Le dépôt des actes et pièces sera ef-fectué au greffe du tribunal de commerce de Dax.

Pour avis
L23AL03878



Par décisions des associés du 26/07/2023, de la société **FERRIER ALAIN PLATRIERIE** SARL au capital de 6.840 € Siège social : Zone Artisanale Les Agréous 240 Route de Magescq 40550 Léon, RCS Dax 839 576 915, M. Alexandre PEREIRA-RODRIGUEZ demeurant à Léon (40550) Résidence Cap des Pins, Appt 5, 80 Avenue du Marensin a été nommé aux fonctions de gérant en remplacement de M. Alain FERRIER démissionnaire.

Pour Avis, la Gérance
L23AL03885

SCI JUPINI
Au capital de : 50.000 €
RCS N° 838 415 917 de Toulouse

Suivant délibération de l'AGE en date du 06/08/2023 les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 06/08/2023.

Durée : 99 ans

Objet : gestion de biens immobiliers.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit,

Ancienne mention : le siège social est fixé à : 45 avenue de Castres 31500 Tou-lose.

Nouvelle mention : le siège social est fixé à : 165 rue Juzan 40300 Sorde-l'Ab-baye.

La société sera désormais immatricu-lée au RCS de Dax

Pour avis
L23AL03889

Par décisions en date du 4 janvier 2023 de la société **DANAVIC** Société Civile Immobilière au capital de 180.100 euros Siège social : 535 Route de la Tuil-lerie 40230 Saubion RCS Dax N°810 214 288, il a été constaté que à la suite du décès Monsieur Joseph LESBARRERES, Monsieur David LESBARRERES, reste seul gérant de la société. RCS Dax.

Pour avis
L23AL03896



10 avenue de la Résistance
BP 87537
64075 Pau Cedex

Selon procès-verbal en date du 20 juil-let 2023, les associées de la société **SOCIETE CIVILE DE MOYENS LES JAR-DINS**, SCM au capital de 8.000 euros, im-matriculée au RCS de Dax sous le n°481 439 669, ont transféré le siège social de 693 Avenue de la Bécasse 40150 Soorts Hossegor, à 219 Avenue de Pédebert 40150 Soorts-Hossegor, et ce avec effet au 1^{er} avril 2023. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis
L23AL03897

LES VOILES
Société à Responsabilité limitée
Au capital de 13.160 €
Siège social : Capbreton (40130)
65 Avenue Jean Lartigau
RCS Dax 435 164 090

Selon procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 juillet 2023, le capital social a été aug-menté de 986.840 € pour être porté à 1.000.000 € par élévation du pair et in-corporation de réserves.

Ancienne mention :
Capital : 13.160 € divisé en 1.316 parts sociales.

Nouvelle mention :
Capital : 1.000.000 € divisé en 1.316 parts sociales.

Le dépôt légal sera effectué au Re-gistre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour avis, le Gérant
L23AL03914

DISSOLUTIONS

POTRAILSTORES LIMITED
SARL au capital de 100 €
Siège social : 5 allée des Peupliers
40180 Oeyreluy
RCS Dax 893 166 694

Par décision de la gérance du 28/07/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en li-quidation amiable à compter du 01/09/2023, il a été nommé liquidateur M. BOYER Jé-rémy demeurant au 5 allée des Peupliers 40180 Oeyreluy et fixé le siège de liquida-tion où les documents de la liquidation se-ront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de Dax.

L23AL03855

Prescripteur,
Une annonce à Paris,
Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus de
correspondant,

LES ANNONCES
LANDAISES
se charge de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

CASTETS
SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 3 avenue d'Armagnac
40190 Villeneuve-de-Marsan
524 569 936 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE VOLONTAIRE

Les associés en date du 1^{er} août 2023 ont décidé la dissolution anticipée volon-taire de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le ré-gime conventionnel.

Ont été nommés comme liquidateur, M. Julien CASTETS et Mme Marie Cé-cile CASTETS demeurant 245 Chemin de Bruyères 40190 Villeneuve-de-Marsan avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 245 Chemin de Bruyères 40190 Villeneuve-de Marsan.

L23AL03869

CLÔTURES

SARL LEVATWIN
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 000 €
Siège social : 24 impasse du Goua
40090 Saint-Perdon
842 045 524 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'as-semblée générale ordinaire du 31 juillet 2023

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur MATHIS Laëtitia, demeurant 24 impasse du Goua à 40090 Saint-Perdon et déchargé ce der-nier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront dé-posés au Greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS : Mont-de-Marsan

Pour avis,
L23AL03294



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

LES 2 FRERES
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 275, Rue du Tit
40600 Biscarrosse
Siège de liquidation : 290 Avenue du Pyla
40600 Biscarrosse
751 004 110 RCS Mont-de-Marsan

L'Assemblée Générale réunie le 31/07/2023 au siège de liquidation a ap-prouvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sébastien FAYET, demeurant 337 Avenue du Clair de Lune 40600 Biscarrosse, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la li-quidation à compter du jour de ladite as-semblée.

Les comptes de liquidation seront dé-posés au greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Re-gistre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur
L23AL03812

GUREYAT
Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 762,25 € euros
Siège social : Menjoy
40370 Rion-des-Landes
350769071 RCS Dax

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur Madame Nathalie CAMPET, demeurant 159 Rue Edmond Rostand 40370 Rion-des Landes et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront dé-posés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS : Dax.

Pour avis
L23AL03814



MB PREST ASSUR

SASU au capital de 100 €
Siège social : 666 route de Lamothe
40500 CAUNA
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°889 325 445

En date du 31/12/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de li-quidation, déchargé le liquidateur Mme BRETHERS Marie de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de com-merce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
Le liquidateur
L23AL03832

SCEA DU NAOU
Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital social : 131.030 €
Siège Social : «Maison Naou»
Quartier Perron 40270 Castandet
R.C.S. de Mont-de-Marsan n° 412 529 216

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Monsieur Jean Marc GOURDON de-meurant «Maison Naou» Quartier Perron 40270 Castandet agissant en qualité de liquidateur, déclare que la liquidation de la SCEA DU NAOU a été clôturée le 31 janvier 2023 suivant décision de la col-lectivité des associés et approbation du compte définitif en date du 31 Juillet 2023.

Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au RCS.

Pour avis et mention, le Liquidateur
L23AL03854

Les associés de la **SARL RESTO-LAND** en liquidation au capital de 7.623 € ayant son siège de liquidation au 29 bou-levard de Candau 40000 Mont-de-Marsan et immatriculée au RCS Mont-de-Marsan n° 392 644 266 ont aux termes de l'AGO du 31.07.2023, après avoir entendu le rapport du Liquidateur Christian LAMBO-LEZ approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Mont-de-Marsan.

Le Liquidateur
L23AL03861

LES ANNONCES
LANDAISES

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

MILMAN'S
SAS au capital de 3.900 €, en liquidation
Siège de la liquidation : 166 rue Roger
Demeuzy 40310 Gabarret
830 165 932 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés, réunie au siège de la liquidation, le 30 juin 2023 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31 mars 2023.

Les comptes seront déposés au RCS Mont-de-Marsan.

L23AL03908

FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Toulouse du 12 juillet 2023 et à Nice du 17 juillet 2023, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Mont-de-Marsan, le 4 août 2023, Dossier 2023 00038078, référence 4004P01 2023 A 01520, la société **SOFIMAR**, SAS au capital de 15.245 € dont le siège social est sis à Seignosse (40510), 16 avenue Tuc Dous Brocs (RCS Dax 392 422 853) a cédé au profit de la société **THREELUZ**, SARL au capital de 1.500 € dont le siège est situé à Cannes (06400), 78 rue d'Antibes (RCS Cannes 801 029 190), un fonds de commerce de «négoce en gros demi-gros détails de tous vêtements, de tous articles et matériels de sports et accessoires vestimentaires», connu sous l'enseigne **BANANA MOON**, sis et exploité à Soorts-Hossegor (40510), 16 Place Louis Pasteur, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, objet d'une immatriculation par le cédant au RCS de DAX sous le n°392 422 853, moyennant le prix principal de 220.000 €. La propriété a été fixée au 1^{er} mai 2023, avec une prise en jouissance au 17 juillet 2023. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité à l'adresse du fonds cédé situé à Soorts-Hossegor (40510), 16 Place Louis Pasteur, et pour la correspondance C/O Maître Michel FRAYSSE, Avocat, domicilié à Toulouse (31000), 20 quai de Tounis. Pour avis.

L23AL03879

REGIMES MATRIMONIAUX



Maître Claude BELAICH
Notaire
782 avenue du Maréchal Foch
40990 Saint-Paul-lès-Dax
Tél : 05.58.55.13.03
Fax : 05.33.04.07.91
claude.belaich@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Claude BELAICH, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à Saint-Paul-lès-Dax, 782, avenue du Maréchal Foch, CRPCEN 40054, le 3 août 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle entre Monsieur Norbert Guy **GONZWA**, retraité, et Madame Annick Michèle **PARERE**, en invalidité, demeurant ensemble à Seyresse (40180) 20 rue des Liserons. Monsieur est né à Paris 15^{ème} arrondissement (75015) le 3 juillet 1953, Madame est née à Toulouse (31000) le 2 août 1963. Mariés à la mairie de Albias (82350) le 23 juillet 1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, le Notaire

L23AL03813



Mes Isabelle BONNARDEL
Jean DARMUZEY
Paul NOEL
Elodie LAFFARGUE
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry,
BP 60094
40601 Biscarrosse cedex

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Paul NOEL, notaire titulaire d'un Office Notarial à BISCARROSSE (Landes), 190 Rue Jules Ferry, CRPCEN 40012, le 25 juillet 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de bien pure et simple entre : M Grégoire **BOUVET**, Militaire, et Mme Elodie Marie-Isabelle **GEBUS**, demeurant ensemble à BISCARROSSE (40600) 104 rue Rosa Bonheur. M est né à TOURS (37000) le 13 septembre 1985, Madame est née à METZ (57000) le 3 septembre 1989. Marié à la mairie de LA SUZE-SUR SARTHE (72210) le 17 mars 2018 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, le notaire.

L23AL03863



Mes Isabelle BONNARDEL
Jean DARMUZEY
Paul NOEL
Elodie LAFFARGUE
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry,
BP 60094
40601 Biscarrosse cedex

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Elodie LAFFARGUE, notaire titulaire d'un Office Notarial à BISCARROSSE (Landes), 190 Rue Jules Ferry, CRPCEN 40012, le 27 juillet 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE entre : M Henri Jean Jacques **CHARIER** et Mme Maryse Cafilah **SALAH-NIGOU**, demeurant ensemble à BISCARROSSE (40600) 149, rue Camille Claudel. M est né à BORDEAUX (33000) le 24 novembre 1937. Mme est née à BORDEAUX (33000) le 12 août 1944. Mariés à la mairie de BORDEAUX (33000) le 23 juin 1962 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, le notaire.

L23AL03868



Christophe GOURGUES
Notaire associé
95 rue Antoine Becquerel
40280 St-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 45 74 20
scp.gourgues@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître GOURGUES Christophe, Notaire à SAINT-PIERRE-DU-MONT (40280), CRPCEN 40050, le 4 août 2023,

Monsieur Jordan **ROGEOUX**, fonctionnaire territorial, et Madame Jessica Sandra **BORDAS**, coiffeuse, demeurant ensemble à SAINT-PERDON (40090) 125 rue des Furets, nés respectivement à ERMONT (95120) le 12 mars 1994 et à MONT-DE-MARSAN (40000) le 20 septembre 1993, mariés à la mairie de SAINT-PERDON (40090) le 18 août 2018 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,

Ont convenu de changer de régime matrimonial pour adopter le régime de la **séparation de biens**.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L23AL03872



SCP Olivier DARMAILLACQ
& **Philippe DUCASSE**
Notaires Associés
à Soustons

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Olivier DARMAILLACQ, notaire à Soustons le 8 Août 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle par M. Jean Jacques Bernard **FIX**, retraité et Mme Liliane Mathilde **PFEIFFER**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Seignosse (40510 Landes) 6 rue Albert Camus,

Mariés à la mairie de Sarreguemines (57200 Moselle) le 11 juillet 1970 sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'Office Notarial ou domicile a été élu à cet effet, à Me DARMAILLACQ, BP 37, 40141 Soustons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour avis, Me Olivier DARMAILLACQ
L23AL03909

AUTRES ANNONCES



SCP François PETGES
& **Stéphane PETGES**
Notaires Associés
302 rue du Juston
40230 Castets-des-Landes

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 20 août 2010, Madame Raymonde **DUPRAT**, née à Bordeaux, le 30 juillet 1932, demeurant à Vielle-Saint-Girons (40560), 84 allée des Cigales, EHPAD CANTÉ CIGALE, veuve de Monsieur Pierre LAGARONNE, décédée à Vielle-Saint-Girons, le 25 mai 2023, a institué plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Stéphane PETGES, suivant procès-verbal en date du 1^{er} août 2023, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de Dax, le 4 août 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Stéphane PETGES, notaire à Castets, notaire chargé du règlement de la succession.

L23AL03875

RECTIFICATIFS

KIAMON SUD LANDES
SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 18 Avenue Joseph Ponsolle
40220 Tarnos
818 507 824 RCS Dax

RECTIFICATIF à insertion n°L23AL01110 des ANNONCES LANDAISES du 05.11.2022 : il convenait de lire : «Le et à effet du 01.07.23, l'Assemblée a :

- Décidé la dissolution anticipée de la Société et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel ;

- Nommé M. Jérôme CASSAIN en tant que liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.»

L23AL03886

ADDITIFS

Additif à l'annonce L23AL01973 paru dans l'édition du 22/04/2023 relatif à la **SAS AU FOURNIL DES FILLES** il y a lieu de rajouter : Madame Aurélie SERRANO a démissionné de ses fonctions de directeur général.

L23AL03817

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre en date du 24/07/2023, arrêtant le plan de sauvegarde accélérée, durée du plan 53 mois nommant Commissaire à l'exécution du plan SELARL AJRS, mission conduite par Me Thibaut MARTINAT 3 Avenue de Madrid 92200 Neuilly-sur-Seine à l'encontre de la société **ORPEA** 12 rue Jean Jaurès 92813 Puteaux Cedex 401 251 566 RCS Nanterre.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com> dans un délai de deux mois à compter de la parution au BODACC.

L23AL03866

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :
annoncelegale.annonces-landaises.com

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 269,47	2,2%	12,3%	11,4%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 543,32	2,2%	11,5%	9,8%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 288,85	1,2%	13,1%	14,1%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 499,38	2,3%	17,2%	8,7%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	15 273,05	1,6%	39,6%	16,1%	15 841,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 527,42	3,7%	1,0%	0,6%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 774,93	1,1%	13,3%	15,2%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	11 057,32	1,7%	3,1%	-1,0%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	32 377,29	0,0%	24,1%	14,6%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 260,62	2,0%	5,5%	0,7%	3 395,00	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,85	-0,7%	2,3%	24,8%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-9,3%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,66	-3,7%	-19,4%	31,7%	4,58	3,40	0,8%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	3,46	13,8%	204,0%	174,2%	3,60	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	61,00	-6,2%	4,3%	1,6%	66,50	54,00	2,4%
DOCK.PETR.AMBES AM	484,00	3,0%	2,1%	4,8%	530,00	458,00	7,9%
EAUX DE ROYAN	83,00	-7,8%	0,6%	-7,8%	94,00	76,50	7,4%
EUROPLASMA	0,09	-26,4%	-86,8%	-99,2%	2,38	0,09	-
FERMENTALG	0,61	-13,3%	-59,8%	-74,5%	1,66	0,60	-
GASCOGNE	4,07	-1,0%	-8,9%	13,4%	4,48	3,98	-
GPE BERKEM	4,08	-5,8%	-15,7%	-54,7%	7,12	3,90	-
GPE PAROT (AUTO)	1,98	8,2%	-7,5%	9,7%	2,21	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	17,00	2,4%	-18,7%	-35,2%	22,70	13,50	-
HUNYVERS	14,25	-4,7%	20,3%	19,7%	15,85	11,90	-
I.CERAM	5,85	-17,0%	-42,6%	-56,0%	13,95	5,40	-
I2S	6,20	3,3%	1,6%	0,0%	6,45	5,60	2,3%
IMMERSION	2,82	17,5%	10,2%	-47,8%	4,60	2,32	-
IMPLANET	0,15	-18,7%	-11,5%	-9,8%	0,26	0,15	-
KLARSEN DATA	3,20	0,6%	107,8%	43,2%	3,85	1,47	-
LECTRA	29,00	7,4%	-17,6%	-19,7%	40,70	25,70	1,6%
LEGRAND	91,60	4,3%	22,4%	15,0%	93,00	75,22	2,1%
MON COURTIER ENERGIE	9,66	0,4%	-	-	9,70	9,65	-
MULTIMICROCLOUD	0,19	0,0%	-52,5%	-55,8%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	4,3%	2,46	1,20	-
OENEO	13,70	-2,8%	-2,1%	-8,7%	15,50	12,85	2,6%
POUJOLAT	26,00	-1,9%	-6,5%	11,2%	32,60	22,80	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	5,04	2,2%	52,7%	22,9%	6,20	3,40	-
VALBIOTIS	4,01	0,2%	11,4%	-34,9%	5,26	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22

www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

PLUME DE PIN

LES MOTS

POUR L'ÉCRIRE

À Magescq, Mélanie Garnier-Pottier a choisi le métier de ses rêves en devenant écrivain public à 35 ans. Sous le sigle Plume de Pin, elle déploie ses talents littéraires dans tous les domaines et offre sa plume pour donner vie aux mots et aux histoires des habitants des Landes.

Par Anne TAUTOU

« **C'**est un acte de résistance poétique de ressusciter un métier ancien, un peu désuet, au moment où le virtuel prend toute la place », revendique Mélanie Garnier-Pottier, fondatrice de Plume de Pin, à Magescq. Elle s'est lancée, en mars dernier, comme écrivain public, consciente que tout l'enjeu consiste à faire connaître son métier. « J'aimerais faire émerger ce besoin fondamentalement humain de transmettre son histoire et d'entendre celle des autres », confie-t-elle.

Si elle rêve d'écrire des lettres d'amour, son talent réside dans sa capacité à s'adapter à tous les sujets et à transformer les idées et les émotions en récits.

Que ce soit pour rédiger des courriers administratifs, des éloges, corriger des manuscrits ou des rapports de stage, elle propose son expertise aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises, collectivités ou associations. Son plus grand souhait serait d'écrire des biographies, « pour réunir mon amour du langage et ma passion pour l'être humain, sa psychologie et sa complexité », précise-t-elle.

UNE PLUME INSPIRÉE

Accompagnée par BGE Landes Tec Ge Coop dans ses premiers pas de jeune chef d'entreprise, Mélanie a baptisé sa société Plume de Pin, en clin d'œil à la pomme de pin. Une manière de revendiquer son appartenance aux Landes où elle est venue s'installer il y a un an et demi : « J'ai su tout de suite que c'était chez moi. »

La Normande a enseigné en primaire pendant 11 ans avant de quitter l'Éducation nationale pour se recentrer sur ce qu'elle aime profondément : l'écrit et la littérature. Grâce à sa culture classique, cette Balzacienne convaincue, lectrice passionnée de Jean Giono et de Marcel Pagnol, a acquis une solide expérience littéraire en écrivant nouvelles, chansons, poèmes, pièces de théâtre et scénarii et en proposant ses services à son entourage. Avec beaucoup d'enthousiasme, des idées plein la tête et une plume inspirée, Mélanie débute une aventure poétique avec l'envie d'exercer, ce qui reste à ses yeux, le plus beau métier du monde.



MÉLANIE
GARNIER-
POTTIER